

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 29 juin 2021

~ ~ ~

Procès-verbal

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 29 juin 2021, à la Verrière des Cordeliers, 90 place Aristide Briand à Sainte-Colombe (69), sur la convocation qui leur a été adressée le 22 juin 2021, par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Christophe CHARLES, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Max KECHICHIAN, M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Michèle CEDRIN à Mme Marilyne SILVESTRE, M. Patrick CURTAUD à M. Daniel PARAIRE, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Lévon SAKOUNTS, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, Mme Dominique ROUX à Mme Catherine MARTIN.

Absente suppléée : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

Début de séance 19h10.

Thierry KOVACS : « Vous avez reçu avec la convocation à ce conseil, le dernier compte-rendu du conseil du 4 mai dernier. Est-ce que celui-ci appelle de votre part des observations ou des questions ? Il n'y en a pas. Je le mets donc aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Non. Il est adopté. »

1. **ADMINISTRATION GENERALE** – Composition du conseil et du bureau communautaire suite aux élections municipales partielles intégrales de Moidieu-Détourbe

Thierry KOVACS : « Je vous propose de mettre à jour la composition du conseil communautaire suite aux résultats des élections municipales partielles intégrales du 9 mai 2021 où la liste conduite par M. Christian PETREQUIN « redonner vie à notre commune » est arrivée en tête. M. Christian PETREQUIN a été élu conseiller communautaire et Mme Céline MESSINA suppléante.

Il convient également de mettre à jour la composition du Bureau communautaire fixée par délibération du 10 juillet 2020 au Président, à 15 Vice-présidents et à 16 autres membres du Bureau. Un siège parmi les autres membres du Bureau est vacant.

Il est donc proposé de prendre acte de l'installation de Monsieur Christian PETREQUIN en tant que conseiller communautaire et de Mme Céline MESSINA en tant que suppléante pour la commune de Moidieu-Détourbe.

Ensuite je vous propose de procéder à l'élection du membre du Bureau de Vienne Condrieu Agglomération par un scrutin uninominal à bulletin secret.

Je vous propose la candidature de M. Christian PETREQUIN. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non, pas d'autres candidats.

Concrètement pour simplifier les choses, Eve, vous donne une enveloppe et un bulletin, Anne ORARD suit avec l'urne, celui qui vote s'annonce et Thomas fait signer.

Guy MARTINET et Alain CLERC sont nommés scrutateurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Christian PETREQUIN en tant que conseiller communautaire et de Mme Céline MESSINA en tant que suppléante pour la commune de Moidieu-Détourbe suite aux résultats des élections municipales partielles intégrales du 9 mai 2021.

Le conseiller communautaire de la commune de Moidieu-Détourbe est le suivant :

MOIDIEU DETOURBE	Titulaire	Monsieur	PETREQUIN	Christian
	Suppléante	Madame	MESSINA	Céline

PROCEDE à l'élection des autres membres du Bureau de Vienne Condrieu Agglomération par un scrutin uninominal à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS : 51

BULLETINS BLANCS : 0

BULLETINS NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 51

MAJORITE ABSOLUE : 26

Monsieur Christian PETREQUIN a obtenu 51 suffrages.

PROCLAME le conseiller communautaire suivant élu membre du bureau :

- Monsieur Christian PETREQUIN

Et le déclare installé.

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Thierry KOVACS : « Nous sommes contents de retrouver Christian qui va retrouver sa délégation, ce qui va soulager Claudine qui assumait cette délégation dans cette période. »

2. ADMINISTRATION GENERALE – Actualisation des commissions thématiques et des représentants dans divers organismes suite aux élections municipales partielles intégrales de Moidieu-Détourbe

Thierry KOVACS : « Suite à la délibération précédente, je vous propose :

- D'une part, d'actualiser la représentation de la commune de Moidieu-Détourbe dans les commissions thématiques de l'Agglomération,
- Et d'autre part, de confirmer à nouveau les désignations que nous avons délibérées précédemment de Christian Petrequin et de Pascal Chaneac pour représenter notre Agglomération dans divers organismes.

Concernant la représentation de Moidieu-Détourbe dans les commissions thématiques, vous avez dans le rapport les propositions du conseil municipal, je vous propose de les approuver :

C'est la commune, comme pour chacune de nos communes, qui inscrit ses élus dans les différentes commissions. Je vais mettre au vote, qui est contre la proposition qui vous est faite ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. L'ensemble des conseillers municipaux de Moidieu pourront ainsi reprendre leur place dans les commissions.

Concernant la désignation de représentants de l'Agglomération dans les organismes suivants :

- Epic Jazz à Vienne,
- Syndicat Mixte des Rives du Rhône,
- SIRRA,
- Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Lucien Hussel,
- Fonds Département d'investissements Agricoles et Agro Alimentaires de l'Isère (FDIAAA),

La proposition du Bureau et de la commune est de reconduire les désignations de Christian Petrequin et de Pascal Chaneac conformément au tableau qui figure dans le rapport.

S'il n'y a pas d'autre candidat, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Des non participations au vote ? Adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

DIT que les commissions thématiques instituées par délibération du conseil communautaire du 15 septembre 2020 sont composées du Président de Vienne Condrieu Agglomération ou son représentant et des membres dont l'annexe est jointe à la présente délibération actualisée avec les conseillers de la commune de Moidieu-Détourbe.

PROCEDE, après accomplissement des formalités règlementaires, aux désignations suivantes :

- Conseil d'administration de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial Jazz à Vienne, 1^{er} groupe : représentants de Vienne Condrieu Agglomération :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Hilda DERMIDJIAN (pour mémoire)	Christian PETREQUIN

- Comité syndical du Syndicat Mixte des Rives du Rhône :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Pascal CHANEAC	Christian PETREQUIN

- Comité du Syndicat Isérois des Rivières – Rhône Aval (SIRRA) :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Christian PETREQUIN	Jean-Marc CHARVIN (pour mémoire)

- Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Lucien HUSSEL de Vienne :

Représentants :
Christian JANIN (pour mémoire)
Christian PETREQUIN

- Conseil d'administration du Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-Alimentaires de l'Isère.

Représentants titulaires (pour mémoire)	Représentants suppléants
Frédéric BELMONTE	Christophe BOUVIER (pour mémoire)
Lucien BRUYAS	Christian PETREQUIN
Luc THOMAS	Isidore POLO (pour mémoire)

DIT que les autres représentants de l'Agglo dans ces divers organismes restent inchangés.

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

3. ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du Pacte de gouvernance sur la mandature 2020-2026

Thierry KOVACS : « Nous en avons déjà parlé et Claudine avait présenté ce rapport. Il était convenu que chaque conseil municipal délibère. »

Claudine PERROT-BERTON : « Je vous rappelle que par délibération du 16 mars 2021 le conseil communautaire a débattu et s'est prononcé sur un projet de Pacte de gouvernance conformément à l'article L 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit désormais ce débat après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Ce projet de Pacte de gouvernance a ensuite été soumis pour avis aux conseils municipaux des communes qui ont tous délibéré favorablement à l'exception de Luzinay qui prévoit de délibérer le 30 juin 2021.

Je vous rappelle aussi que ce pacte de gouvernance se décline en 10 points que vous avez dans le rapport de présentation et qui ont fait l'objet d'un exposé détaillé le 16 mars dernier ;

Il est aujourd'hui proposé au conseil communautaire d'adopter définitivement ce Pacte de gouvernance pour la mandature 2020-2026. »

Thierry KOVACS : « Merci Claudine. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport qui avait été vu une première fois ? Pas de questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

ADOpte le Pacte de gouvernance entre les communes et Vienne Condrieu Agglomération pour la mandature 2020 – 2026.

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

4. ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activité 2020 de Vienne Condrieu Agglomération

Claudine PERROT-BERTON : « Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ont pour obligation de produire chaque année un rapport qui retrace leur activité.

Ce rapport destiné à l'information des communes membres et des conseillers communautaires retrace les actions et les résultats de l'ensemble des services de la Communauté.

Le rapport d'activité 2020 de Vienne Condrieu Agglomération regroupe les rapports suivants :

- Le rapport d'activité des services,
- Le rapport annuel d'accessibilité.

Le Conseil Communautaire est invité à prendre connaissance de ce rapport annuel et en prendre acte.

Je vous conseille de le lire, c'est très intéressant, on retrouve toutes les actions de l'Agglo et il y a de quoi faire. »

Thierry KOVACS : « C'est extrêmement bien documenté, bien illustré. Je remercie l'ensemble des services qui ont travaillé à l'élaboration des données pour réaliser ce rapport et au service communication parce que nous avons là un rapport qui est digeste et en même temps plein d'informations. Ce n'est pas le rapport rébarbatif. Moi je

vous invite à garder la collection au cours du mandat parce que vous verrez que rapport d'activités après rapport d'activités, on peut mesurer le chemin parcouru sur un certain nombre de politiques qu'il s'agisse de la petite enfance, des transports, des déchets ou de bien d'autres politiques encore.

Il s'agit donc de prendre acte. Donc est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Merci. Nous avons pris acte. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2020.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

5. FINANCES – Compte de gestion du receveur 2020 - Approbation

Christophe BOUVIER : « Nous ouvrons, avec ce rapport, une série de sept délibérations budgétaires et financières. Une série qui commence donc par le vote du compte de gestion.

Le compte de gestion, c'est le document dressé par le receveur, qui retrace l'ensemble des opérations effectuées dans l'année. Après vérification minutieuse, il apparaît en tout point conforme avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

Nous sommes donc en mesure de l'approuver, si vous en êtes d'accord, avant d'examiner le compte administratif. »

Thierry KOVACS : « Normalement il n'y a pas de questions sur le compte de gestion, mais je demande. Non ? Pas d'opposition ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur. Ceux-ci n'appellent ni observation, ni réserve de sa part. Ils sont approuvés tant pour le budget principal de Vienne Condrieu Agglomération, que pour les budgets annexes "Transports et déplacements", "ZAE", "Immobilier d'entreprises", "Assainissement ", "Eau potable", "Base de loisirs de Condrieu", « Parc de stationnement St Germain ».

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

6. FINANCES – Compte administratif 2020 – Approbation (Etat comptaible consultable à la Direction des Finances)

Christophe BOUVIER : « Après avoir délibéré sur le compte de gestion dressé par le receveur, nous pouvons examiner le compte administratif des différents budgets de l'Agglo : budget principal et budgets annexes.

Vous avez dans vos tablettes le rapport de présentation de ce compte administratif 2020, qui est un document très complet et que vous avez peut-être déjà parcouru. Je ne vais donc pas le reprendre intégralement.

Je voudrais simplement rappeler que l'année 2020 n'a évidemment pas été une année comme les autres. Elle a été porteuse de nombreuses interrogations, pour ne pas dire d'inquiétudes, quant aux effets des crises engendrées par la pandémie de covid-19. Mais nous savons maintenant que Vienne Condrieu Agglomération a pu passer le cap de 2020 dans des conditions plutôt favorables au regard des circonstances.

Cette relative sérénité, l'Agglo la doit notamment à sa robustesse financière. Ses résultats cumulés lui ont en effet permis, dans le cadre du budget supplémentaire voté en juillet 2020, de jouer à la fois :

- la carte de la prudence, en constituant une réserve pour faire face aux pertes de fiscalité attendues
- et la carte du soutien à l'activité, en maintenant d'une part un haut niveau d'investissement, près de 20 millions d'euros, et d'autre part en participant activement aux fonds d'urgence mis en place par la Région pour venir en aide aux entreprises.

Il faut également souligner que l'Agglo a bénéficié de ressources qui sont restées dynamiques en 2020 dans le budget principal, avec une augmentation de 4,4% malgré les baisses de recettes d'exploitation et de taxe de séjour. En parallèle, du côté des dépenses, nous avons poursuivi notre politique de maîtrise des charges de gestion, à laquelle se sont ajoutées les économies liées à la fermeture obligée d'un certain nombre d'équipements.

Au final, avec une hausse de 3,2%, on constate que les dépenses réelles de fonctionnement ont, cette année encore, progressé moins fortement que les recettes réelles. Je précise qu'à périmètre constant, c'est-à-dire sans tenir compte des effets de la prise de compétence eau potable, les recettes augmentent de 3,3% et les dépenses de seulement 0,8%.

Quoi qu'il en soit, l'épargne nette du budget principal se trouve consolidée : en atteignant 7,3 millions d'euros, elle renforce la capacité d'autofinancement de l'investissement et permet à l'Agglo de limiter le recours à l'emprunt.

Elle lui donne même la possibilité de se désendetter à l'échelle de l'ensemble des budgets, puisque 6,1 millions d'euros de capital ont été remboursés en 2020 pour 4 millions empruntés.

Un dernier mot sur les budgets annexes, pour vous dire que la crise sanitaire a eu un impact plus particulier dans le domaine des transports et déplacements, avec une diminution d'environ 9% du versement mobilité due au fait que les entreprises n'ont pas cotisé pour leurs salariés en chômage partiel. L'épargne dégagée par la section de fonctionnement s'en ressent, mais elle préserve une capacité d'autofinancement suffisante, sans que la subvention d'équilibre ait dû être augmentée.

L'autre fait marquant de l'année écoulée a été l'exécution d'un nouveau budget annexe, celui de la compétence eau potable transférée au 1^{er} janvier 2020. Ce budget a une particularité : ses recettes et ses dépenses sont gonflées par deux dispositifs de perception / reversement :

- d'une part les redevances assainissement de la régie de Vienne, reversées au budget annexe de l'assainissement,
- d'autre part les redevances modernisation et pollution, qui sont collectées pour le compte de l'Agence de l'Eau.

A noter également qu'avec une épargne nette qui s'élève à 1,86 million d'euros hors recettes exceptionnelles, l'Agglo pourra, comme en assainissement, conduire un programme d'investissement conséquent.

Comme vous le voyez, la covid-19 n'a pas coupé notre élan en 2020. Malgré les confinements, déconfinements et reconfinements, Vienne Condrieu Agglomération a continué à travailler et à faire travailler les entreprises. Ses équilibres financiers ont été préservés, ce qui lui permet de préparer l'avenir. Mais qu'on ne s'y trompe pas, les incertitudes sont encore nombreuses et nous obligent à rester prudents.

Sur la base du rapport de présentation et de l'état comptable qui est à votre disposition, je vous invite à approuver le compte administratif 2020. »

Thierry KOVACS : « Avant que je ne quitte la salle pour le vote puisque le Président n'assiste pas au vote du compte administratif. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas donc je cède la présidence à Claudine PERROT-BERTON qui attend que je sorte pour pouvoir soumettre au vote ce compte administratif. »

Thierry KOVACS quitte la salle.

Claudine PERROT-BERTON : « Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Non. Merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DONNE acte de la présentation des comptes administratifs 2020 et approuve les documents qui lui ont été présentés.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs annexés à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

7. FINANCES – Affectation des résultats 2020

Christophe BOUVIER : « Maintenant que nous avons définitivement clos et approuvé les comptes 2020 et leurs résultats, il nous faut déterminer l'affectation de ces résultats.

Comme nous l'avons vu dans la présentation du compte administratif, et vous le retrouvez dans ce rapport, les résultats de clôture de fonctionnement sont en excédent dans tous les budgets. Ce sont ces excédents qu'il faut choisir d'affecter soit à l'investissement, soit au fonctionnement, soit aux deux.

Notez que le budget annexe des zones d'activité fait exception, dans le sens où ses résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement restent affectés dans leurs sections respectives.

Autre particularité : le budget annexe du parc de stationnement Saint Germain dans lequel seul un résultat d'investissement est constaté. Ce résultat reste en section d'investissement.

Pour ne pas être trop long, je ne vais pas réciter les chiffres que vous avez sous les yeux, pour le budget principal comme pour les budgets annexes.

J'y reviendrai en effet dans le rapport suivant, notamment en ce qui concerne le budget principal, puisque les affectations ont vocation à être reprises dans la décision modificative que nous allons examiner juste après.

Je vous invite donc à vous prononcer sur les différentes propositions d'affectation des résultats 2020. »

Thierry KOVACS : « Sur le budget principal en section de fonctionnement, un excédent de 11 315 312,65 € et en section d'investissement un déficit de 6 714 787,16 €.

Pour le budget annexe transports vous avez en section de fonctionnement un excédent de 734 547,35 € et en section d'investissement un excédent de 177 345,09 €.

Pour le budget annexe assainissement en section de fonctionnement un excédent de 3 620 710,62 € et en section d'investissement un déficit de 1 747 236,96 €.

Pour le budget annexe eau potable vous avez un excédent de 5 559 831,82 € et en section d'investissement un déficit de 3 474 453,05 €.

Sur le budget annexe des zones d'activités vous avez un excédent en fonctionnement de 528 257,98 € et en section d'investissement un excédent de 41 450,61 €.

Sur l'immobilier d'entreprise, il y a un excédent en fonctionnement 57 945,15 € et en section d'investissement un déficit de 1 161 917,60 €.

Le budget annexe de la base de loisirs de Condrieu, un excédent en fonctionnement de 105 132,14 € et en section d'investissement un déficit de 374 470,02 €.

Et le budget annexe parc de stationnement St Germain, un excédent en investissement de 80 579,77 €.

Et vous avez les propositions d'affectation.

Des questions ? Non. Des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ?
Non. Adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE d'affecter les résultats 2020 conformément aux propositions faites ci-dessus.

DIT que ces affectations seront reprises dans la décision modificative n°2 du budget primitif 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

8. FINANCES – Décision modificative n°2 – Budgets de l'exercice 2021 (Etat comptable consultable à la Direction des Finances)

Christophe BOUVIER : « Comme son intitulé ne le dit pas vraiment, cette délibération porte en fait sur ce que l'on a coutume d'appeler le budget supplémentaire.

Il s'agit :

- D'intégrer dans le budget 2021 les résultats cumulés des exercices précédents, conformément à l'affectation que nous venons d'approuver,
- D'inscrire également les reports d'investissement 2020 en dépenses et en recettes, tels qu'ils vous sont présentés dans le rapport,
- Et d'ajuster les prévisions du budget primitif pour prendre en compte les évolutions constatées dans l'avancement des projets, ou des crédits non prévus.

Je ne vais pas reprendre point par point les éléments détaillés dont vous avez pu prendre connaissance dans le rapport. Je vais m'en tenir, en quelques mots, à ce qui fait sens de mon point de vue dans cette décision modificative.

Avant tout, elle s'inscrit en droite ligne dans l'esprit qui a présidé à la construction du budget primitif. C'est-à-dire qu'elle propose un budget d'action qui renforce encore un peu plus l'effort d'investissement déjà considérable prévu en début d'année. Retenez en particulier que sur l'ensemble des budgets, le solde des redéploiements de crédits entre les différentes opérations représente près de 5,9 millions d'euros de dépenses d'équipement supplémentaires.

L'Agglo répond ainsi plus que jamais aux ambitions de son projet de territoire, tout en générant de l'activité pour les entreprises. Vous savez à quel point cela est important dans cette période où nous devons contribuer au maximum à la relance de l'économie.

Cette capacité à agir, l'Agglo la tire d'une situation financière qui reste solide malgré le contexte de crise que nous connaissons. En témoigne le résultat de fonctionnement 2020 du budget principal, qui peut être affecté en grande majorité (plus de 70%, soit 8 millions d'euros) à l'autofinancement des investissements.

En témoigne également la possibilité de mettre à nouveau en réserve 2,9 millions d'euros pour faire face aux conséquences fiscales de la pandémie. Nous anticipons en particulier la baisse du produit de la CVAE (la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), que nous pensions subir dès 2021 mais qui va nous affecter en réalité l'an prochain et probablement encore l'année suivante.

Le reste du résultat cumulé 2020, soit un peu plus de 415 000 euros, est destiné à financer le solde des recettes et des dépenses nouvelles inscrites au fonctionnement de la DM.

Revenons un instant sur l'investissement, pour souligner l'importance des crédits complémentaires prévus au budget principal dans le cadre de travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, le ruissellement et les rivières. Même chose dans les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau potable, où il est proposé d'inscrire près de 4,3 millions d'euros d'investissements complémentaires.

C'est l'illustration de la capacité opérationnelle qui a été acquise par les services du cycle de l'eau, tant sur le plan des moyens humains que des marchés qui ont été mis en place. Et c'est d'autant plus intéressant pour l'activité du territoire qu'il s'agit de marchés sur lesquels les entreprises locales se positionnent plus particulièrement. J'ajoute que ces investissements s'inscrivent pleinement dans le plan de relance puisque l'Etat nous a notifié plusieurs subventions dans ce cadre.

Je ne serai pas plus long et je précise pour terminer que grâce au niveau d'autofinancement significatif dégagé par les budgets de l'Agglo, il n'est pas nécessaire de réévaluer l'emprunt inscrit au budget principal. Seul un complément d'emprunt de 978 000 € est prévu au titre de la DM, dans le budget annexe de l'assainissement. L'effort d'investissement qui caractérise ce budget supplémentaire ne remet donc pas en cause la maîtrise de la dette.

Il me reste à vous proposer d'approuver cette décision modificative n°2, qui me paraît de nature à renforcer l'action communautaire et à préparer l'avenir, tout en préservant les équilibres financiers de l'Agglo. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des interventions ou des questions ? Non. J'en profite pour remercier notre Directeur Général, Claude BOUR ainsi que Vincent JOURNOUD qui font des prévisions qui sont plutôt réalistes, très proches de ce qu'il se passe et qui sont en veille pour préserver les capacités financières de notre Agglomération tout en portant nos projets d'investissements. Ils vont chercher toutes les subventions notamment sur le plan de relance puisque nous avons eu un certain nombre de subventions qui nous ont été notifiées récemment.

Pas de questions ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Cette décision modificative est donc adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2021 portant sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la communauté d'agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

9. FINANCES – Budget : Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement

Christophe BOUVIER : « Dans la décision modificative que nous venons d'approuver, il y a des ajustements de crédits sur des opérations d'investissement auxquelles sont liées des autorisations de programme et crédits de paiement.

C'est-à-dire des opérations qui sont engagées pour leur totalité (les autorisations de programme) mais pour lesquelles ne sont inscrits au budget que les montants susceptibles d'être payés dans l'année (les crédits de paiement).

L'actualisation qui vous est proposée dans le prolongement du vote de la décision modificative n°2 du budget 2020 se cantonne à des ajustements de crédits de paiement dans trois « AP/CP » du budget annexe de l'assainissement.

Je vous laisse en prendre connaissance dans le rapport que vous avez sous les yeux et je vous propose d'approuver cette délibération. »

Thierry KOVACS : Des questions ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement telle que décrite dans l'état annexé.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

10. FINANCES – Subvention d'équilibre 2021 au budget annexe Transports et déplacements

Christophe BOUVIER : « Cette délibération rappelle que le budget annexe des transports et déplacements retrace les dépenses et recettes des trois volets de la politique des transports et de la mobilité de Vienne Condrieu Agglomération : les transports urbains, les transports scolaires et les modes doux de déplacement.

Elle rappelle également que relevant d'un service à caractère industriel et commercial, ce budget doit être équilibré par ses ressources propres, mais que la loi permet de déroger à ce principe dans certaines conditions.

Comme chacun le sait, et c'est valable pour toutes les autorités organisatrices de la mobilité, le produit du versement mobilité et les recettes des usagers ne permettent pas de financer la totalité du coût de la politique de transports, notamment les investissements sur le réseau, les véhicules, la billettique, etc.

Je vous propose donc d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au profit du budget annexe des transports et déplacements, pour un montant de 1 200 000 € conformément aux crédits inscrits dans le budget primitif 2021. »

Thierry KOVACS : Des questions ? Des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE d'attribuer au budget annexe « Transports et déplacements » une subvention de 1 200 000 € pour l'exercice 2021;

PRECISE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021 et que le mandatement de cette subvention d'équilibre interviendra avant la clôture de l'exercice ;

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

11. FINANCES – Subvention d'équilibre 2021 au budget annexe Base de loisirs de Condrieu »

Christophe BOUVIER : « Comme pour les transports, cette délibération rappelle l'objet du budget annexe de la base de loisirs de Condrieu et les conditions dans lesquelles il peut être dérogé au principe d'équilibre des services publics à caractère industriel et commercial.

Comme je vous l'ai exposé au moment du compte administratif, la redevance du délégataire ne permet pas de couvrir le financement des investissements, notamment la dotation aux amortissements et le remboursement des emprunts. En outre, des contraintes de service public sont imposées à l'exploitant.

Ainsi, si le délégataire conserve le risque d'exploitation, le modèle économique de la base de loisirs ne permet pas de dégager des ressources suffisantes pour assurer l'équilibre du budget annexe.

Je vous propose donc, là aussi, d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal, pour un montant de 137 800 € conformément aux crédits inscrits dans le budget primitif 2021. »

Thierry KOVACS : Des questions ? Des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE d'attribuer au budget annexe « Base de loisirs de Condrieu » une subvention de 137 800 € pour l'exercice 2021.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021 et que le mandatement de cette subvention d'équilibre interviendra avant la clôture de l'exercice.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

12. POLITIQUES TERRITORIALES – Plan de relance : Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Vienne Condrieu Agglomération

Thierry KOVACS : On vous rappelle qu'en lien avec le plan de relance et sur proposition de l'Etat, un contrat de Relance et de Transition Ecologique est élaboré à l'échelle de l'Agglomération.

Les CRTE visent à accélérer la relance et la transition écologique sur les territoires.

Il constitue pour l'Etat un contrat chapeau qui doit rassembler les différents financements mobilisés en faveur des communes et de l'Agglo.

Le CRTE de Vienne Condrieu Agglomération a donc été construit en lien avec l'ensemble des maires, nos services et je veux remercier Mathieu HACHE, Samuel RIBLIER qui ont travaillé cela avec l'ensemble de nos directions.

Il a été construit en s'appuyant sur un diagnostic du territoire. Il reprend bien évidemment les priorités du projet d'Agglomération ainsi que nos différents schémas stratégiques, je vous rappelle la démarche 3P (le Plan de Déplacement mobilité, le PLH, le PCLT), le schéma touristique, la stratégie agricole, le territoire d'industrie, le NPRU, le contrat de ville et j'en passe.

Le CRTE met également en avant d'autres démarches structurantes portées par les communes que ce soit la démarche « petite ville de demain » portée à l'échelle de Chasse sur Rhône ou la démarche « action cœur de ville » portée par la ville de Vienne.

Les thématiques prioritaires du CRTE ont été établies en tenant compte de ces stratégies et les projets des communes et de l'Agglo identifiées pour le mandat.

Les projets soutenus dans le contrat doivent s'inscrire dans les catégories suivantes :

- Les mobilités,
- L'eau, la nature et la biodiversité,
- L'agriculture et l'alimentation,
- L'énergie,
- L'attractivité, l'économie verte et circulaire,
- L'aménagement,
- Les services aux territoires et citoyens.

Vous avez en annexe de cette délibération, le contrat en lui-même et vous avez une convention financière pour 2021 et chaque année en effet une convention sera établie pour préciser les financements octroyés par l'Etat, le Département de l'Isère dans le cadre du contrat.

Tous les arbitrages n'ont pas été rendu par l'Etat au titre de la convention financière 2021, on attend encore des réponses et notamment pour des dossiers déposés dans le Rhône.

L'Etat ayant demandé à ce que le CRTE soit finalisé malgré l'absence de réponses pour le 30 juin, nous tenions à présenter cette délibération dès aujourd'hui même si la programmation financière de l'Etat est encore incomplète.

On reviendra vers vous, cela nous permettra de signer quand même puisque c'est une volonté de l'Etat mais nous reviendrons vers vous lors d'un conseil communautaire pour vous présenter l'ensemble des financements attribués au titre de la programmation 2021 du CRTE.

Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions sur cette délibération ?, Monsieur ORENGIA. »

Alain ORENGIA : « Juste une intervention pour la commune de Reventin-Vaugris qui, même si elle a noté vraiment toutes les bonnes intentions de ce contrat de territoire, subit par ailleurs un projet d'équipement qui va complètement à l'encontre de ce projet. C'est pourquoi on se voit mal approuver un projet qui est totalement opposé en l'occurrence l'échangeur autoroutier qui est toujours en projet évidemment mais qui se déroule et qui va complètement dégrader la qualité de l'air du village et la sécurité, et à proximité d'un équipement sportif donc toutes ces bonnes raisons font qu'aujourd'hui nous avons choisi de nous abstenir sur ce vote qui ne se traduit pas en acte chez nous. »

Thierry KOVACS : « On ne va pas refaire le débat. Néanmoins le projet d'échangeur ne va pas à l'encontre du projet de territoire du CRTE qui parlait de la qualité de l'air sur les quais du Rhône à Vienne avec les bouchons et que cet échangeur évitera. Cela dépend à quelle échelle on place les choses.

Si vous voulez un vote par division pour dire on vote sur l'ensemble du rapport sauf sur ce passage et bien on peut le noter ou alors vous vous opposez à l'ensemble du CRTE, c'est comme vous le souhaitez.

Donc vous vous abstenez sur l'ensemble du CRTE ? »

Alain ORENGIA : « Oui »

Thierry KOVACS : « Je mets donc aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? 1 abstention. Des non participations au vote ? Ce contrat est donc adopté. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (1 abstention : Alain ORENGIA) :**

APPROUVE le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Vienne Condrieu Agglomération joint en annexe.

APPROUVE la Convention financière 2021 jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

13. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT – Avis relatif à la qualité de l'air

Thierry KOVACS : « Christian qui vient d'être installé, nous rejoint avec Dominique GERBERON du Conseil de Développement. Je salue également la présence de Christian WROTECKI et de Michèle FORRLER du Conseil de Développement qui vont nous présenter l'avis relatif à la qualité de l'air sur notre territoire. »

Christian PETREQUIN : « Le Conseil de Développement a souhaité apporter une contribution citoyenne à la démarche du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglo en traitant plus précisément des sujets de la qualité de l'air sur notre territoire.

Après plus de deux ans de recherches, l'audition d'acteurs, des réflexions et des échanges avec les services et les élus concernés, les membres du groupe de travail nous remettent ce soir leur avis intitulé « Une meilleure qualité de l'air pour notre santé : pourquoi et comment ? ».

Les propositions du Conseil de Développement se concrétisent sous la forme de 9 fiches actions climatiques que je leur laisserai le soin de vous présenter et que vous retrouverez dans les documents diffusés à partir de la page 26 du document 1.

Partagées avec les élus et les services de la collectivité, ces propositions ont vocation à nourrir les réflexions de l'Agglo pour l'élaboration de son futur Plan Climat Air Energie Territorial.

Je vais laisser la parole à Dominique GERBERON mais avant je tiens à saluer et à remercier la présence de Madame Michèle FORRLER et de Monsieur Christian WROTECKI. »

Madame Dominique GERBERON : « Bonjour à tous Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus de l'Agglomération. Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous accorder un moment pour vous expliquer et vous présenter notre avis sur la qualité de l'air sur le territoire.

Nous avons décidé collégialement fin 2018 de centrer notre réflexion sur la qualité de l'air dans le cadre du PCAET parce que précédemment un avis sur l'énergie et l'énergie positive TEPOS avait déjà été fourni par d'autres membres du conseil de développement. Cet avis avait été proposé en février 2017.

L'impact de la santé, nous a semblé primordial à traiter déjà à l'époque. Depuis nous avons eu quelques renseignements nous alarmant ne serait-ce que sur l'Agglomération Lyonnaise dans le cadre du PPA3 où ils nous annonçaient déjà 5 ans de réduction d'espérance de vie par rapport à la pollution de l'air donc c'était quand même une chose importante pour nous à étudier.

A travers un questionnaire en ligne, nous avons sollicité la population de l'Agglomération pour connaître leur ressenti par rapport à cette problématique de qualité de l'air mais surtout essayer de savoir dans quelle mesure ils étaient prêts à s'investir pour participer à l'amélioration de cet état de fait.

Pour arriver à fournir et vous présenter cet avis, nous avons travaillé et rencontré différentes personnes : les acteurs locaux comme les industriels et les agriculteurs. Nous avons rencontré les techniciens de l'Agglomération et ceux d'ATMO qui est un organisme reconnu, sérieux en la matière et nous avons pu à deux reprises faire des points d'étape avec les élus et le Président pour voir si nous étions bien en phase et si nous ne partions pas dans des extrapolations qui n'auraient pas eu un résultat pragmatique et réalisable sur le plan de l'Agglomération.

Le Conseil de Développement, suite à ces enseignements et connaissances, que nous avons pu partager et enrichir a souhaité avoir un regard complémentaire et vous le proposer à travers ces deux documents.

Le document 2 c'est le retour sur le questionnaire et la présentation que nous avons faite en assemblée plénière publique fin 2019 et dans le document 1 nous avons repris tout ce qui concernait la qualité de l'air, pour essayer d'expliquer dans le but qu'un maximum de gens aillent le télécharger sur notre site et puisse le consulter, et peut être reprendre les informations qu'ils ont et essayer de voir s'ils ne se font pas de fausses idées sur ce qu'est vraiment la qualité de l'air.

Comme l'a rappelé Monsieur PETREQUIN, nous avons regroupé tous ces éléments dans 9 fiches actions que vous pourrez voir à partir de la page 26.

Les thèmes sont décomposés en plusieurs rubriques que nous avons essayé de respecter pour chacune de nos fiches pour rendre cohérente la lecture. L'enjeu, pourquoi ? Le contexte, ce qui se fait ailleurs éventuellement, ambition, proposition d'actions, comment ? Qui ? et indicateurs d'évaluation de l'action.

1	Mesure de la qualité de l'air et implication citoyenne	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place une campagne de mesure par microcapteurs portés par des citoyens volontaires 2. Diffuser une information quotidienne sur la qualité de l'air du territoire et une information renforcée pendant les pics de pollution
2	Chauffage au bois	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mesurer l'impact de la situation et des usages actuels 2. Diffuser un message commun porté par tous 3. Sensibiliser et accompagner les particuliers à changer leurs pratiques
3	Brûlage à l'air libre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser et convaincre particuliers et professionnels 2. Développer des alternatives au brûlage des déchets verts 3. Appliquer et faire respecter la réglementation
4	Mobilité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proposer une offre de transports en commun adaptée et attractive qui intègre la multimodalité 2. Accompagner les changements de comportement 3. Informer et communiquer de manière plus efficiente, notamment sur l'autopartage et les plateformes de covoiturage
5	Ambroisie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser pour convaincre les habitants de la nécessité d'interrompre le cycle de production de l'ambroisie et les impliquer 2. Fédérer les différents acteurs du territoire et œuvrer ensemble pour mener une action collective, cohérente et efficace contre l'ambroisie.
6	Agriculture	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner les mutations agricoles, pour une agriculture respectueuse de son environnement 2. Faciliter les relations entre les agriculteurs et la population 3. Préserver la cohérence du foncier agricole
7	Agroforesterie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser la population à l'intérêt des linéaires de haies et d'arbres pour la qualité de l'air et les développer

		2. Soutenir et valoriser les productions agricoles intégrant l'arbre dans l'environnement de production
8	Espaces Verts	1. Développer et préserver des espaces verts adaptés 2- Impliquer et coordonner les différents services et acteurs
9	Industrie	1. Informer et rassurer 2. Améliorer les relations entre industriels et citoyens

Si vous le voulez bien je vous propose de regarder en détail une fiche action :

L'enjeu	Disposer de données réelles (et non modélisées) sur la pollution de l'air dans l'Agglo pour mieux les diffuser auprès du grand public.
Pourquoi	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune station de mesure fixe d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes ne mesure le niveau de pollution de fond en temps réel sur le territoire. • En outre une station de mesure mobile a été installée le 20 janvier 2021 à Vienne à proximité du jardin public pour 1 an. • Il existe des outils de mesure mobiles permettant d'obtenir des données à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments et d'identifier l'ensemble des axes d'amélioration envisageables en termes de qualité de l'air.
Le contexte	<ul style="list-style-type: none"> • La station de mesure de la pollution de fond de l'Agglo était initialement installée dans l'hôtel de ville de Vienne et a cessé de fonctionner depuis 2016 au motif que le territoire de Vienne Condrieu Agglomération ne remplissait pas les critères nécessaires pour qu'Atmo puisse financer une telle station de mesure. • Depuis, la pollution de fond est définie par la modélisation de la qualité de l'air réalisée par Atmo à partir des autres stations de mesure proches du territoire et des données météorologiques. Les données issues de la modélisation restent suffisamment précises pour être représentatives de la pollution de l'air du territoire.
Ce qui se fait ailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Haute Savoie : Sillon Air 74 (Annecy, Cluses, Passy) : 70 véhicules d'Énedis équipés d'un microcapteur laser développé par la start-up Pollutrack ont sillonné le département de Haute-Savoie et ont pu récolter 4,5 millions de données de mesure en mobilité. • Les 60 premiers citoyens de Grenoble-Alpes Métropole, de la Métropole de Lyon et de Clermont Auvergne Métropole explorent depuis le 28 septembre 2020 les niveaux de particules fines de leurs environnements, grâce à des micro-capteurs de mesure de qualité de l'air, prêtés gratuitement dans le cadre du service Caphéthèque d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.
Ambition	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le niveau de pollution de fond en temps réel de l'Agglo à des endroits précis comme par exemple des rues particulièrement fréquentées, des zones résidentielles, près des établissements recevant du public sensible (crèches, écoles, hôpitaux, maisons de retraite).
Propositions d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser davantage la population à la qualité de l'air. <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place une campagne de mesure par microcapteurs portés par des citoyens volontaires. 2. Diffuser une information quotidienne sur la qualité de l'air du territoire et une information renforcée pendant les pics de pollution.
Comment	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 Devenir territoire partenaire de la démarche Caphéthèque d'Atmo afin de servir la mise en oeuvre d'actions du PCAET et pour sensibiliser et impliquer davantage les citoyens sur la problématique de la pollution. 2.1 Afficher l'indice Atmo quotidien sur la page d'accueil du site internet de l'Agglo et sur une application comme « Panneau Pocket ». 2.2 Inciter les citoyens à s'inscrire à la newsletter quotidienne d'Atmo pour être informés quotidiennement sur la qualité de l'air et la survenance de pics de pollution. 2.3 Relayer davantage les informations relatives aux pics de pollution et aux mesures associées au niveau de l'Agglo et des communes via l'actualité de leurs sites web, les panneaux lumineux et l'application « Panneau Pocket » par exemple.

Qui	<ul style="list-style-type: none"> • Vienne Condrieu Agglomération, les communes • Atmo Auvergne-Rhône-Alpes • Le CdD • Les citoyens
Indicateurs d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de citoyens volontaires pour la démarche captothèque. • Nombre de publications réalisées par l'Agglo et les communes à chaque pic de pollution pour informer la population.

Et les autres actions, on ne va pas toutes les passer en revue, mais elles sont toutes sur le même principe avec ces mêmes rubriques.

Comme on a pu le constater depuis quelques années, la qualité de l'air s'est quand même améliorée mais nous sommes toujours au-dessus des seuils recommandés par l'OMS.

Nous avons envisagé trois axes forts pour parvenir à la réduire encore, pour obtenir une participation citoyenne renforcée, parvenir à des changements de comportements et à communiquer largement. Concernant la participation citoyenne, c'est avoir des personnes qui puissent de se promener avec des boitiers pour faire des relevés, animer des groupes de travail avec des acteurs, établir des chartes de bon voisinage avec les agriculteurs et échanger avec les industriels.

Concernant les changements de comportement, c'est chercher à réduire son propre impact, ne plus brûler les déchets verts, utiliser les modes doux pour se déplacer, arracher et signaler l'ambrosie, développer les CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), réduire les pesticides et signaler les odeurs de l'industrie.

Concernant la communication, c'est informer en temps réel sur la qualité de l'air, informer sur l'approvisionnement en bois sec et de qualité, informer sur les alternatives au brûlage des déchets verts, avoir de meilleures connaissances des parcs relais avec leur localisation et leur remplissage et avoir une implication fédératrice pour le covoiturage.

Durant cette période nous avons pu participer, et nous en remercions, aux commissions élargies du Climat Air Energie Diversité et contribuer aux réflexions. Nous souhaiterions que cette démarche se pérennise et que les membres du CDD soient invités à l'élaboration du futur PCAET.

Depuis nous avons pu assister à la concertation du PPA3, fin juillet nous aurons le retour de la DREAL. Nous avons pu voir passer un recueil émis par l'ADEME sur « rafraîchir les villes » et avons suivi un colloque sur l'ambrosie.

Avec la réinstallation du CDD et les nouveaux membres qui vont venir grossir nos rangs, nous souhaitons pouvoir continuer nos actions et éventuellement pouvoir animer et participer à des événements qui pourraient inciter la population à changer son comportement.

Nous vous remercions encore de tout l'appui que nous avons eu de la part des élus, des techniciens de l'Agglo autant sur le plan connaissances et professionnel mais aussi toutes les personnes de l'Agglo pour les aspects logistiques. »

Thierry KOVACS : « Est-ce que vous avez des réactions ? Oui, Christophe ? »

Christophe BOUVIER : « Je voudrais saluer le travail de fond qui a été fait par rapport à cette étude et toutes les conséquences qui en sortent.

J'aurais trois choses à dire. Comment fait-on pour que cela ne reste pas un énième rapport dans les tiroirs et que l'on puisse avoir des actions concrètes ? Donc cela s'adresse plutôt à mes collègues élus.

Deuxième chose, l'air que l'on respire à Vienne Condrieu Agglomération est à peu près le même que l'on respire au-dessus de la Métropole de Lyon. Donc comment fait-on pour associer les EPCI voisines à ce travail-là ?

Et le dernier point, il y a un débat public qui commence cet été sur l'élargissement de l'A46 sud qui va apporter plus ou moins 20 000 véhicules supplémentaires sur la partie nord de notre Agglomération. Donc comment fait-on à court terme pour qu'il y ait une position de l'Agglo sur ce débat de CNDB qui commence dès la fin du mois de juin ? C'est plutôt des questions aux élus en charge des grandes infrastructures ainsi qu'au Président de l'Agglo. »

Thierry KOVACS : « Je voudrais d'abord saluer le travail du Conseil de Développement, Christian s'associe bien évidemment à moi pour saluer ce travail à la fois où vous avez voulu mener la consultation de la population, vous avez souhaité rencontrer les agriculteurs, avoir des entretiens avec les industriels donc vous êtes allés loin dans cette discussion, cette association, cette concertation.

Vous avez fait des constats et vous n'en êtes pas restés là et vous faites des propositions d'actions et cela je veux le saluer et vous avez rappelé certaines de ces actions et cela répondra à la question de Christophe : comment fait-on pour que cela ne reste pas un rapport supplémentaire qui ne sert à rien ?

D'abord sur les rapports du Conseil de Développement, je crois qu'on a toujours essayé d'agir et de porter des actions. Vous avez rappelé par exemple sur la qualité de l'air la possibilité d'avoir une mesure de station sur le territoire plutôt que d'avoir les chiffres de Roussillon. On est passé de l'idée à l'action puisqu'aujourd'hui nous avons cette station de mesure qui est vers le jardin de ville et bien évidemment pas pour un an même si l'ATMO nous la confie pour un an mais nous la redemanderons chaque année.

De la même façon, vous m'aviez demandé comment on pouvait diffuser les informations sur la qualité de l'air à la fois sur les panneaux lumineux et sur d'autres supports. C'est fait aussi, de sorte que nous puissions sensibiliser au maximum par différents supports de communication, notre population sur la qualité de l'air. C'est d'ailleurs une priorité du nouvel exécutif, du Président renouvelé de la Région, qui fait de la qualité de l'air le gros combat.

Sur le dernier mandat ça été la suppression de l'enfouissement de tous les déchets et des progrès énormes ont été faits. Sur ce mandat là ça sera sur la qualité de l'air.

On peut citer d'autres choses. Typiquement vous avez un volet sur les propositions sur les cheminées, les foyers ouverts qui émettent des particules qui sont nocives pour la santé. Nous sommes en train de faire un travail au sein de l'Agglo pour décider des dispositifs que nous pourrions mettre en place pour aider, inciter au-delà des aides de l'Etat, les propriétaires de foyer ouvert à passer à des foyers fermés qui réduisent la consommation et les émissions de particules dans l'atmosphère.

Après, il y a d'autres dispositifs, c'est sûr que la qualité de l'air, la pollution de l'air ne s'arrête pas aux frontières administratives de notre territoire.

Il est clair qu'une grande partie de cette pollution est aussi inhérente au passage de l'autoroute sur notre territoire et il y a des initiatives qu'on peut prendre, réduction de la vitesse dans la traversée de nos agglomérations parce qu'on sait que moins 10 km/h ou moins 20 km/h cela réduit sensiblement les émissions de particules et de polluants dans l'atmosphère.

Moi je veux saluer le travail qui n'est pas un travail d'un rapport qui sera mis sous une pile mais cela doit constituer pour chacun d'entre nous dans les délégations qui sont les nôtres, une source d'inspiration et je veux saluer la démarche sur notre territoire.

Nous avons une assemblée constituée d'élus qui se réunissent, réfléchissent, travaillent, décident et mettent en œuvre et on a à côté un conseil de développement qui rassemble les citoyens. Il y a eu cette grosse campagne de communication qui a été faite ces derniers mois qui fait que vous avez un conseil qui s'est quand même nettement étoffé et de la même façon vous vous réunissez, vous réfléchissez, vous travaillez et vous proposez. Ce qu'il faut c'est qu'on voie dans ces propositions celles que nous pouvons mettre en œuvre à l'échelle de notre territoire pour aller dans ce sens. La qualité de l'air avec ses conséquences sur la santé et sur la qualité de vie, sont des questions qui préoccupent les élus que nous sommes aussi bien ici en conseil communautaire qu'en tant que maires ou élus municipaux.

Dernière chose, je voudrais saluer la qualité de la publication. C'est un travail qui est bien présenté comme le rapport d'activités pour en faire un document qui est digeste, que nous pouvons aller régulièrement consulter pour, dans nos politiques, prendre ici et là et mettre en œuvre des actions. Christian qui s'approprie pleinement cette délégation sur laquelle il était un peu interrogatif au départ mais sur laquelle il se prête au jeu qui est celle de la concertation, de l'association du conseil de développement et de l'évaluation. Et je crois que typiquement la qualité d'air, on ne va pas la changer tout d'un coup mais on peut prendre certaines mesures. Sur les changements de comportement sur les mobilités, sur le développement des énergies renouvelables, sur la réduction de la vitesse, sur la suppression progressive des foyers ouverts pour passer à des foyers fermés. Je crois que nos critères d'évaluation sur la qualité de l'air démontrent si nous allons dans la bonne direction, si nous prenons les bonnes décisions ou si au contraire cela continue de s'accélérer en terme de dégradation de la qualité de l'air auquel cas il faudra que nous changions nos politiques et que nous prenions d'autres mesures.

Sur le débat public concernant l'élargissement de l'A46, Christophe, sommes-nous consultés ? Les collectivités devraient recevoir une saisine de l'Etat mais on peut tout à fait y réfléchir pour voir qu'elle position on prend.

Est-ce que quelqu'un veut rajouter quelque-chose ? Christian ? »

Christian PETREQUIN : « Peut-être que Madame ZIBOURA veut rajouter quelque chose vu qu'elle fait partie de la commission mais maintenant si elle ne veut pas ce n'est pas grave. Denis PEILLOT n'est pas là. »

Evelyne ZIBOURA : « Non, je ne veux rien rajouter spécialement. Christian a bien exposé le travail de tout le conseil de développement. C'est vrai que l'on s'est rencontré plusieurs fois. J'ai trouvé cela bien présenté, le qui, quoi, comment, ce qu'il se fait ailleurs, ce qui peut déjà donner beaucoup d'idées et cela nous a beaucoup aidé à réfléchir et mettre en place les neufs plans d'action aussi. Voilà. Et je voulais féliciter le travail de ce conseil de développement. »

Christian PETREQUIN : « Merci à tous de nous avoir écouté et je vous propose que nous prenions acte des propositions du conseil de développement dans son avis sur la qualité de l'air. »

Thierry KOVACS : « Il n'y a pas d'opposition ? Tout le monde est d'accord ? je vous ai dit dans le débat qu'on ne pourra pas mener tout tout de suite mais en tout cas un certain nombre des propositions que vous faites seront lancées dans les prochains mois. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la contribution du Conseil de Développement dans son avis intitulé « Une meilleure qualité de l'air pour notre santé : pourquoi et comment ? »

14. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Aide directe régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Fabien KRAEHN : « Nous continuons à accompagner et soutenir les commerces et les artisans dans cette période de crise sanitaire.

Nous vous proposons 8 nouveaux dossiers ce soir pour un montant total versé par l'Agglo de 20 696,44 €, concernant des investissements en matière d'accessibilité, de mise en sécurité du local, de rénovation, d'économie d'énergie.

Ces dossiers ont été instruits par le groupe de travail commerce puis validés par la commission économie du 25 mai dernier »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le montant maximum des subventions allouées dans le cadre des aides directes aux entreprises :

Entreprises	Subvention Vienne Condrieu Agglomération	Subvention Commune	Subvention globale (Agglo / Commune / Région)
Anastasia Nails	1 659.45 €	1 659.45 €	5 531.50 €
ARTA Distribution – L'épicerie d'Antoine	3 000 €	3 000 €	12 736 €
Boucherie Privas	1 426.99 €	1 426.99 €	5 242.40 €
La roue d'or	2 610 €	2 610 €	13 617 €
Librairie Passerelles	3 000 €	3 000 €	16 000 €

Entreprises	Subvention Vienne Condrieu Agglomération	Subvention Commune	Subvention globale (Agglo / Commune / Région)
Nomade – Amore mio	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Vins et merveilles	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Wine and breakfast – les enfants du Rhône	3 000 €	3 000 €	15 242.80 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

15. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Soutien 2021 aux associations de commerçants

Fabien KRAEHN : « Notre territoire est doté de nombreuses associations de commerçants et artisans et c'est une chance d'en avoir autant. C'est grâce à leurs actions notamment, que des animations commerciales se mettent en place dans nos communes.

L'Agglo accompagne depuis de nombreuses années ces associations de commerçants, techniquement mais aussi financièrement.

Le soutien octroyé à ces associations se fait sur la base de projets et d'actions. La subvention ne doit pas servir au fonctionnement de l'association.

Le soutien de l'Agglo nécessite également que la commune soutienne l'association.

Nous avons reçu la demande de 4 de ces associations (ArtiCom, Cap Commerce, Vienne Atout Commerce et les Forces Vives de Septème). Je vous propose de valider le montant des subventions proposées. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention aux associations suivantes :

Association	Subvention Agglo
ARTICOM	2 500 €
CAP COMMERCE	1 500 €
Les forces vives de Septème	1 500 €
Vienne Atout Commerce	20 000 €

Les crédits sont inscrits au budget 2021 (antenne : 6230 ; nature : 6574).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

16. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Convention de partenariat 2021-2022 avec la CCI Nord Isère

Martine FAÏTA : « La CCI Nord Isère est un partenaire historique de l'Agglo. L'agence éco travaille avec les services de la CCI sur plusieurs sujets, notamment l'entrepreneuriat, le commerce, le développement des entreprises... Ces interventions sont complémentaires, et visent à apporter l'expertise de chacun à nos entreprises et entrepreneurs.

Dans le cadre de cette délibération, je vous propose de reconduire le partenariat avec la CCI Nord Isère, engagé depuis 2015, autour de l'animation de la pépinière d'entreprises, pour un montant de 23 000 € par an.

Je vous propose aussi de renforcer ce partenariat grâce à 3 actions nouvelles liées à l'accompagnement à la digitalisation des porteurs de projets, l'identification des entreprises du domaine des services à l'industrie sur le territoire, et la création d'indicateurs pour mesurer l'impact économique des événements touristiques. Cette nouvelle convention d'application est proposée sur la période 2021-2022 pour un montant total de 37 000€.

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Oui Martin ? »

Martin DAUBREE : « Quand on regarde la CCI Nord Isère d'en face, il y a une espèce de très gros logo de couleurs qui n'est vraiment pas en accord avec l'environnement de pierres, la cathédrale et tout, il faut regarder de Ste Colombe ce que cela donne mais c'est vraiment très laid. »

Thierry KOVACS : « Pourtant l'ABF a validé. »

Martin DAUBREE : « J'en ai parlé avec Olivier SANNEJOUAND qui m'a dit que c'était provisoire à l'époque. »

Thierry KOVACS : « Monsieur le Président de la Chambre de Commerce ? »

Daniel PARAIRE : « Si vous ne nous aimez pas à Vienne, nous avons des solutions pour mettre notre siège ailleurs. Je suis très en colère sur les propos que j'entends ici sur la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Isère. Vous devriez être content et fier d'avoir cette chambre de commerce sur votre territoire et nous attaquer ce n'est pas sympathique. »

Thierry KOVACS : « Ce n'est pas le propos. C'est la grosseur du logo. »

Daniel PARAIRE : « On peut attaquer d'autres expositions dans la ville qui ne sont pas sympa et puis on va tout enlever. »

Thierry KOVACS : « On va se calmer. Et Daniel, il ne faut pas que tu votes cette délibération pour ne pas être en situation de gestion de faits. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Celle de Daniel PARAIRE. Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** : (M. Daniel PARAIRE ne participe pas au vote) :

APPROUVE la convention de partenariat 2021-2022 avec la CCI Nord Isère.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

17. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Mise en œuvre du dispositif Citélab

Martine FAÏTA : « Afin d'accompagner les entrepreneurs dans les quartiers, la BPI (Banque Publique d'Investissement) propose aux territoires de déployer un dispositif intitulé « Citélab – Révélateur de talents ». En France, il en existe 80, dont une dizaine en Auvergne Rhône-Alpes.

Sur notre territoire, les Quartiers Politique de la Ville comptabilisent près de 11 000 habitants et la dynamique entrepreneuriale est réelle. Pourtant, les entrepreneurs sont très peu accompagnés et le taux de pérennité des entreprises est bien inférieur à la moyenne.

Afin d'apporter un service de proximité, nous vous proposons de candidater au dispositif. Ce service permettra aux habitants de bénéficier d'un appui dans la structuration de leurs projets d'entreprise et de sécuriser leur parcours pour ensuite les orienter vers les réseaux d'accompagnement.

L'offre de service labellisée par la BPI suppose de recruter un chef de projet à temps plein, physiquement présent sur les quartiers pour détecter / accompagner / orienter.

Le budget prévisionnel est de 140 000 € pour deux ans, sur lequel nous aurons un financement de 30% par la BPI et nous escomptons un financement à 80 % au total, grâce au concours de la Région et de l'Etat.

La finalisation du dossier de candidature, l'instruction par la BPI, et le recrutement du chef de projet permettront de mettre en œuvre le Citélab, au premier janvier 2022 pour une période de deux ans. »

Thierry KOVACS : « C'est un joli projet qui vient compléter tous les dispositifs que l'on met en place avec le PLIE, tout le travail d'insertion que nous faisons et qui doit permettre de faire émerger les graines de chef d'entreprises, des futurs chefs d'entreprises dans nos quartiers politiques de la ville. Et ça c'était un outil que nous n'avions pas et dont nous souhaitons nous doter. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la mise en œuvre du dispositif Citélab sur le territoire.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

18. HABITAT – Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois : Signature de l'avenant 2 à la convention opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Christophe CHARLES : « En attendant l'approbation du nouveau PLH en cours d'élaboration, deux dispositifs sont en place sur notre territoire en faveur de l'amélioration de l'habitat du parc privé pour les propriétaires modestes : le conventionnement avec Soliha Rhône et l'OPAH.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été lancée en Août 2016 pour une durée initiale de 3 ans. Elle a été reconduite pour une durée de 2 ans par avenant jusqu'au 31 Août 2021.

Trois mois avant le terme du dispositif, les objectifs initiaux fixés dans le cadre de l'avenant de prorogation sont dépassés pour les travaux d'adaptation du logement et en passe de l'être pour les propriétaires bailleurs en faveur de la rénovation énergétique. Les objectifs seront atteints à environ 70% à la fin du dispositif pour les travaux de rénovation énergétique réalisés par les propriétaires occupants. Les objectifs des logements concernés par les PPRT ne seront pas atteints au 31 Août 2021, l'étude pré-opérationnelle étant en cours de finalisation sur les deux sites concernés : Chasse-sur-Rhône et Villette de Vienne/Serpaize/Luzinay.

Aussi, pour tenir compte de ces résultats, des modifications d'ajustement sont nécessaires sur les objectifs de la dernière année de l'OPAH qui doivent ainsi être revus à la hausse pour les dossiers « Propriétaires occupants Adaptation » et « Propriétaires Bailleurs » ainsi que sur les enveloppes financières prévisionnelles Anah dédiées au financement de l'ingénierie suivi-animation et aux aides aux travaux des propriétaires concernés.

Il est donc proposé une augmentation des objectifs suivants sur la dernière année du dispositif :

- 38 projets Propriétaires Occupants Adaptation au lieu de 17 (24 projets déjà réalisés),
- 21 projets Propriétaires Bailleurs au lieu de 4 (2 réalisés, 2 projets en cours d'accompagnement de 19 logements).

C'est pourquoi je vous propose de délibérer sur la signature de cet avenant 2 à la convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat afin d'adapter la contractualisation et ses financements Anah au plus près des objectifs qui seront réalisés. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le projet d'avenant 2 à la convention opérationnelle d'OPAH proposé.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

19. HABITAT – Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois : PPRT de Chasse sur Rhône et Villette de Vienne, Luzinay, Serpaize - Convention d'accompagnement

Christophe CHARLES : « Comme évoqué lors de la délibération précédente, le dispositif de l'OPAH, qui comprend un volet suivi-animation PPRT, arrive à échéance le 31 Août 2021.

Le partenariat mis en place avec l'Etat, dans ce cadre, permet d'accompagner les propriétaires concernés par les deux PPRT du territoire. A compter du 1^{er} septembre, il doit donc être poursuivi par une convention spécifique qui fixe les subventions allouées par l'Etat au dispositif d'accompagnement des propriétaires assuré et piloté par l'Agglomération.

L'Etat subventionne l'Agglomération à hauteur de 75 000 € maximum correspondant à un plafond de 1500 €/logement sur un volume total de 50 logements.

L'étude pré-opérationnelle conduite actuellement par le prestataire Soliha Isère, pour le compte de l'Agglomération, évalue en effet le volume de logements à :

- 23 logements concernés pour le PPRT de Villette de Vienne/Luzinay/Serpaize,
- 26 logements concernés et un sas à aménager pour le PPRT de Chasse-sur-Rhône.

La participation de l'Etat sera versée à l'Agglomération après la réalisation des travaux obligatoires pour chaque logement. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention pour l'accompagnement des propriétaires de logements soumis à une obligation de travaux dans le cadre des PPRT de Chasse sur Rhône et Villette de Vienne/Luzinay/Serpaize à compter du 1^{er} septembre 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

20. HABITAT – Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois : signature d'une convention d'objectifs avec SOLIHA Isère pour la fin d'année 2021

Christophe CHARLES : « Le conventionnement avec Soliha Rhône pour les communes ex-CCRC a été reconduit annuellement pour une durée maximale de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2021.

Compte tenu de la fin de l'OPAH fin Août 2021, il est proposé de poursuivre le partenariat avec Soliha Isère jusqu'au 31 décembre 2021 afin d'offrir, sur une même temporalité, le même niveau de service rendu pour tous les propriétaires modestes du territoire.

C'est pourquoi je vous propose de délibérer sur la signature d'une convention spécifique, pour une durée de 4 mois, afin de permettre, sur les communes ex-ViennAgglo et Meysiez :

- l'accueil, la mobilisation et l'information des propriétaires avec notamment la tenue de 8 permanences d'information,
- l'accompagnement des propriétaires modestes dans leurs projets de travaux (conseils techniques, visite-diagnostic des logements,...) y compris ceux qui auraient pris contact avant le 31 Août 2021,

- l'accompagnement des propriétaires, éligibles aux aides de l'Anah, pour le montage administratif et financier de leurs dossiers de demande d'aides financières auprès des différents partenaires dont l'Agglomération.

L'enveloppe financière pour cette mission complémentaire sera d'un montant maximum de 14 300 € TTC. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le projet de convention proposé et le soutien financier de Vienne Condrieu Agglomération à Soliha Isère d'un montant maximum de 14 300 € TTC : une partie forfaitaire de 2 900 € et une partie variable pouvant aller jusqu'à 11 400 € TTC en fonction du nombre de visites et de dossiers réalisés.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

21. HABITAT – Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois : aide financière pour la construction de logements locatifs sociaux à Estrablin

Christophe CHARLES : « En application du Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois, l'Agglomération est sollicitée pour le financement d'une opération de construction de logements sociaux réalisée, en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement à la SDH, sur la commune d'Estrablin.

L'opération dite "Le Jardin des Dames" prévoit un total de 21 logements sociaux dont 18 logements sociaux (10 PLUS – 8 PLAI) sont financés par l'Agglomération pour un montant de subvention de 119 000€.

Cette opération fait partie de la programmation de logements sociaux 2021 qui a été délibérée le 4 mai dernier. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention à SDH d'un montant de 119 000 € en vue de la réalisation en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 21 logements locatifs sociaux dont 10 PLUS et 8 PLAI dans le cadre de l'opération "Le Jardin des Dames" à Estrablin. Cette subvention sera versée sous réserve de la décision de financement de l'Etat.

APPROUVE les modalités suivantes pour le versement de l'aide de Vienne Condrieu Agglomération, s'agissant d'une opération réalisée en VEFA : 50 % de l'aide seront versés sur présentation de l'acte de vente, puis les 50 % restants sur présentation de la convention APL.

Une convention de partenariat entre l'Agglomération et l'opérateur précisera le contenu et les modalités de réalisation de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

22. COHESION SOCIALE – Programmation complémentaire 2021 du Contrat de Ville

Christophe CHARLES : « Nous nous apprêtons à délibérer sur la programmation complémentaire du contrat de ville.

Pour mémoire, lors de ses séances du 26 janvier et 16 mars 2021, le conseil communautaire a décidé de soutenir financièrement pour cette année un certain nombre d'actions pour réduire les écarts entre les quartiers prioritaires de l'Agglo et le reste du territoire. Pour cette programmation initiale, le soutien de Vienne Condrieu Agglomération s'élevait 249 070 € sur une enveloppe de 250 000 € votée au budget.

Dans un contexte de crise sanitaire qui amènera probablement de nombreux habitants des quartiers Politique de la Ville à ne pas partir en vacances, il est aujourd'hui proposé de compléter l'enveloppe initiale de 250 000 € en déployant 62 000 € supplémentaires pour soutenir 4 actions d'animation estivale sur les quartiers Politique de la Ville. »

Thierry KOVACS : « Nous avons eu cette grosse inquiétude l'an passé avec les Maires des communes concernées. On avait fait une rallonge et je pense qu'on ne le regrette pas parce que cela s'est quand même plutôt bien passé quand on voit ce qu'il s'est passé dans d'autres communes avec effectivement une partie de la population qui n'a pas pu partir en vacances et qui est désœuvrée parce que pas d'offres en face. Il y a avait un certain nombre d'agissements, d'actes qui dépassaient les frontières de ces quartiers et de ces communes. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE conformément au tableau ci-dessous, la mise en œuvre des dépenses au bénéfice des porteurs désignés.

N° Action	Opérateur	Intitulé	Accordé par Vienne Condrieu Agglomération
PCS-1-13	Mairie de Pont Evêque	Les Estivales et terrasses d'été	20 500 €
PCS-1-14	Centre social de Chasse	Quartier d'été	5 000 €
PCS-1-15	Mairie de Vienne	Plan été	31 000 €
PCS-3-33	Centre social de Chasse	Pass'été jeune	5 500 €
TOTAL SUBVENTIONS			62 000 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

23. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Approbation de la modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Romain-en-Gal

Luc THOMAS : « Je vous rappelle que Vienne Condrieu Agglomération a engagé la procédure de modification n°1 du PLU de St Romain en Gal par arrêté du 24 novembre 2020 afin de faire évoluer, rapidement avant la révision générale le règlement écrit, le règlement graphique et les deux OAP du PLU.

Les personnes publiques associées ont été consultées en date du 03 février 2021. Sept d'entre elles ont répondu. L'ensemble des avis des PPA sont favorables assortis de cinq réserves.

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a adressé le 9 avril au commissaire enquêteur un courrier présentant la synthèse des avis des personnes publiques associées et exposant les ajustements que la collectivité entend apporter au dossier pour tenir compte des avis émis avant son approbation par le conseil communautaire.

Ce courrier et la synthèse des observations ont été joints au dossier d'enquête publique dès l'ouverture de l'enquête le 12 avril, ils sont annexés à la présente délibération.

En application de l'article L.153-41 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification n°1 du PLU de Saint-Romain-en-Gal a fait l'objet d'une enquête publique. Celle-ci a été organisée par l'autorité compétente, Vienne Condrieu Agglomération, et s'est déroulée du 12 avril 2021 au 12 mai 2021, avec pour siège la mairie de Saint-Romain-en-Gal.

Durant l'enquête publique, douze observations ont été déposées sur le registre dont 10 favorables à la modification et 2 qui posaient quelques questions et observations.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions en date du 27 mai 2021, donnant un avis favorable sous réserve.

Sur la base de ce rapport, la collectivité a apporté les ajustements ou corrections au dossier de modification n°1 en vue de son approbation. Les ajustements apportés après enquête publique résultent des observations émises aux cours de l'enquête et des avis des personnes publiques associées.

La commune de Saint-Romain-en-Gal a pris connaissance du projet de modification n°1 du PLU, tel que présenté au Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération ce jour, et l'a validé. Le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Romain-en-Gal est donc prêt à être approuvé par notre assemblée. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le dossier de modification n°1 du PLU de Saint-Romain-en-Gal, tel qu'il est annexé à la présente.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du Public :

- à la Mairie de Saint-Romain-en-Gal,
- au siège de Vienne Condrieu Agglomération,
- à la Sous-Préfecture de VIENNE - Bureau des Affaires Communales.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Saint-Romain-en-Gal et au siège de Vienne Condrieu Agglomération durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité conformément à l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme ; la date à prendre en compte pour l'affichage au siège de l'Agglomération étant celle du premier jour où il est effectué.

24. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Renouvellement de la convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) de l'Isère

Luc THOMAS : « Nous avons approuvé il y a quelques semaines l'adhésion avec le C.A.U.E du Rhône avec les communes de la rive droite. Il en est de même pour les communes de la rive gauche avec le conseil du C.A.U.E de l'Isère qui assure ses permanences à l'Agglomération pour les communes situées dans l'Isère. Le cadre d'intervention est organisé via des conventions qui se sont succédées depuis 2002.

Aujourd'hui, il convient de renouveler la convention pour une durée de trois ans, entre l'Agglomération et le C.A.U.E. de l'Isère qui fixe le montant annuel de l'adhésion (1 000 € par an), le nombre annuel maximum de permanences (25 demi-journées/mois) ainsi que les modalités financières. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'adhésion de l'agglomération au C.A.U.E. de l'Isère. Les crédits nécessaires sur inscrits au budget 2021, antenne 7100.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

25. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Convention opérationnelle (B093) rue Pégeron entre la Ville de Vienne, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération

Luc THOMAS : « Depuis 2012, l'EPORA accompagne la Ville de Vienne dans la requalification du secteur Pégeron au travers de plusieurs conventions successives.

Entre 2016 et 2018, une première phase de requalification d'un tènement a permis la réalisation d'une opération de 92 logements par l'opérateur Safilaf/CityGreen.

Aujourd'hui, la commune accompagnée de l'EPORA, souhaite poursuivre la requalification et la densification de la rue Pégeron en contribuant au développement d'un nouveau programme de logements. Ainsi, les biens acquis depuis plus de 9 ans par l'EPORA, seront aménagés pour permettre la réalisation d'un nouveau programme de 46 logements collectifs en R+4.

Il convient donc de signer une nouvelle convention opérationnelle, d'une durée de 2 ans, pour mettre en œuvre cette seconde phase du projet, et clore l'ancienne convention opérationnelle (COP B051).

L'Agglomération est partenaire de cette opération, mais ne participe pas financièrement à ce projet. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la nouvelle convention opérationnelle (B093) rue Pégeron entre la Ville de Vienne, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

26. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Convention opérationnelle (B094) Ilot des mariniers entre la commune de Condrieu, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération

Luc THOMAS : « Le 21 juillet 2017, l'EPORA et la Commune de Condrieu ont signé une convention opérationnelle B064 portant sur le tènement Ilot des Mariniers, qui permettait d'envisager la requalification par l'EPORA d'un tènement et sa cession à Alliade Habitat. En novembre 2018, un premier avenant a été signé afin de modifier le bilan financier prévisionnel de l'opération suite à une augmentation du montant des travaux mais aussi des recettes prévisionnelles.

Aujourd'hui, cette convention initiale est échue depuis juillet 2020 et le projet a été une dernière fois réajusté afin de mieux le faire correspondre aux souhaits de la nouvelle municipalité. La conséquence principale est une baisse de la charge foncière acceptable par le bailleur.

De plus, la convention initiale prévoyait le versement d'une subvention d'équilibre de la Commune à Alliade, déductible de ses pénalités SRU. Condrieu n'étant plus déficitaire, ce montage n'est plus pertinent. Un recours contre le permis a été également à l'origine du retard dans la finalisation de la cession.

Une nouvelle convention opérationnelle est nécessaire afin de finaliser l'opération. Elle permettra de remettre à jour le plan de financement et les engagements des parties, l'Agglomération ne participant pas financièrement à ce projet. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention opérationnelle (B094) portant sur l'Ilot des mariniers entre Condrieu, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

27. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Convention de veille foncière et de stratégie foncière (B091) entre la commune de Chasse-sur-Rhône, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération

Luc THOMAS : « La Commune de Chasse-sur-Rhône a été retenue au titre du dispositif national de "Petite ville de demain".

Dans ce cadre, plusieurs études sont en cours afin de définir le projet urbain communal.

La commune a sollicité l'EPORA pour l'accompagner dans la définition et la mise en œuvre de son projet de territoire. Des secteurs stratégiques et prioritaires seront identifiés et précisés dans le cadre des études à venir et pourront être repris en périmètres d'études et de veille renforcée dans un second temps.

Ainsi, il convient de signer une convention de veille foncière et de stratégie foncière entre la commune, l'EPORA et l'Agglomération. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention de veille foncière et de stratégie foncière (B091) entre Chasse-sur-Rhône, l'EPORA et Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

28. COHESION SOCIALE – Service commun Animation et Information Jeunesse - Demande de subvention pour la mise en œuvre du projet « C'est mon patrimoine »

Philippe MARION : « Le service commun Animation et Information Jeunesse a notamment pour objectif d'accompagner les jeunes dans leurs projets.

Des jeunes du territoire ont souhaité développer une action de découverte du patrimoine local.

Ils ont prévu de créer une maquette de monuments historiques situés dans quelques-unes de nos communes, sous la forme d'une reproduction en impression 3D et de créer un webdoc, document narratif interactif multimédia, qui racontera sous forme de conte créé par les jeunes, l'histoire de quelques-uns de nos bâtiments.

Cette opération est menée en collaboration avec le service animation du Patrimoine de la Ville de Vienne.

Je vous propose de solliciter auprès de la DRAC une subvention de 6000 € dans le cadre de l'opération « C'est mon patrimoine ».

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la sollicitation auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne – Rhône-Alpes (DRAC) d'une subvention pour la mise en œuvre du projet « C'est mon Patrimoine ».

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

29. COHESION SOCIALE – Service commun Animation et Information Jeunesse - Avenant n° 1 à la convention constitutive du service commun

Philippe MARION : « Le service commun Animation et Information Jeunesse, a été créé en janvier 2020, dans une volonté commune de garantir la continuité de service et le maintien de la solidarité intercommunale en direction de la jeunesse sur le territoire des 11 communes de l'ex-CCRC.

La commune de Saint Romain en Gal a fait part de son souhait d'intégrer le service commun, et le comité de pilotage du service commun a répondu favorablement à cette demande le 12 mai dernier.

Je vous propose de délibérer afin de permettre l'adhésion de la Commune de Saint-Romain-en-Gal au Service Commun Animation et Information Jeunesse. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention constitutive du service commun Animation et Information Jeunesse

INVITE les conseils municipaux des 12 communes concernées à en délibérer,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

30. COHESION SOCIALE – Emploi Insertion : conventions d'objectifs et de moyens 2021 Mission Locale Isère Rhodanienne et Mission Locale Rhône Sud

Charles TODARO : « Depuis la création de Vienne Condrieu Agglomération, 2 missions locales interviennent sur notre territoire, la Mission Locale Isère Rhodanienne et la Mission Locale Rhône Sud. L'Agglomération est membre des deux Conseils d'Administrations et participe financièrement au fonctionnement des structures. Cette participation est actée dans le cadre de deux conventions annuelles d'objectifs et de moyens. Les conventions reprennent les missions principales des missions locales qui sont l'accueil et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Une priorité est toutefois donnée à l'insertion professionnelle au travers notamment du PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie), la Garantie Jeune et les nouvelles mesures mises en place par le gouvernement dans le cadre du plan de relance comme « un jeune une solution ».

Chaque mission locale intervient sur un périmètre géographique précis, la Mission Locale Isère Rhodanienne pour les communes situées en Isère et la Mission Locale Rhône Sud pour les communes situées dans le Rhône.

Pour la Mission Locale Isère Rhodanienne, le taux par habitant est voté par le Conseil d'Administration de la Mission Locale. Pour 2021 celui-ci s'élève à 1.53€ (montant identique depuis plusieurs années).

Pour la Mission Locale Rhône Sud, la participation financière est votée annuellement par la collectivité à laquelle on retranche la valorisation en nature des locaux mis à disposition à Condrieu. Pour 2021, la valorisation de l'apport en nature s'élève à 4 020€ (bureau + fluides + accueil).

Ainsi pour 2021, il vous est proposé :

- d'appliquer le même taux par habitant aux 2 structures soit 1.53€ par habitant
- de valider la participation financière pour la Mission Locale Isère Rhodanienne de 109 570€ (71 614 habitants * 1.53)
- de valider la participation financière pour la Mission Locale Rhône Sud à hauteur de 27 012 € (20 282 habitants*1.53-4020€) »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les conventions d'objectifs et de moyens des Missions Locales Isère Rhodanienne et Rhône Sud.

APPROUVE le versement de la subvention financière à la Mission Locale Rhône Sud pour 27 012€ (20 282 habitants*1,53-4 020€)

APPROUVE le versement de la cotisation à la Mission Locale Isère Rhodanienne de 109 570€ (71 614 habitants * 1,53€)

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

31. ASSAINISSEMENT – Choix du critère de conformité en temps de pluie pour le système d'assainissement de Chasse sur Rhône

Alain CLERC : « La délibération qui suit est une délibération très technique.

Elle a pour but de fixer le critère d'évaluation de la conformité du système d'assainissement de la station d'épuration de Chasse sur Rhône par temps de pluie.

En effet, la réglementation prévoit que le maître d'ouvrage d'un système d'assainissement réalise l'autosurveillance de son réseau et fixe les critères d'évaluation de la conformité de son réseau.

Le système d'assainissement de Chasse sur Rhône comprend sur l'ensemble de son périmètre 3 déversoirs d'orage faisant l'objet d'une autosurveillance réglementaire. Il est nécessaire de statuer sur le critère retenu pour l'évaluation de la conformité en temps de pluie, parmi les 3 rendus possibles par la réglementation dont le détail vous est donné dans la délibération.

L'analyse des données relatives à l'autosurveillance sur ces ouvrages ces trois dernières années permet de mettre en avant que le critère « flux de pollution » est le moins pénalisant pour le système de collecte des eaux usées de Chasse sur Rhône. Ce critère prévoit que les rejets par temps de pluie représentent moins de 5% des flux de pollution produits par l'ensemble de ce système d'assainissement durant l'année.

Je vous précise également que les communes de Communay et de Ternay qui sont raccordées à notre système d'assainissement ont été consultées et ont donné leur accord pour le choix de ce critère.

Je vous propose donc de retenir le critère « flux de pollution ».

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le choix de retenir le critère relatif au flux de pollution pour évaluer annuellement la conformité du système d'assainissement de Chasse sur Rhône en temps de pluie.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

32. EAUX PLUVIALES – Villette de Vienne - participation de la commune aux travaux chemin de l'Oie, Vienne
- participation de la commune aux travaux porte de Lyon et rue Abbé Pierre Calès.

Alain CLERC : « La délibération qui suit a pour but de fixer les modalités de participation des communes de Villette de Vienne et de Vienne sur les travaux qui doivent être réalisés sur leurs réseaux d'eaux pluviales respectifs à savoir :

- Pour la commune de Villette de Vienne : la rénovation du réseau d'eaux pluviales situé Chemin de l'Oie
- Pour la Ville de Vienne :
 - o la création d'un réseau d'eaux pluviales et de tranchées d'infiltration rue abbé Pierre Calès,
 - o et la reprise du réseaux d'eaux pluviales Portes de Lyon (rues Druge, Viaduc et Peyssoneau)

Comme vous le savez, lorsque l'Agglo réalise des travaux d'eaux pluviales, il est acté que ces derniers font l'objet d'une prise en charge à 50/50 entre la commune sur laquelle ils sont réalisés et l'Agglo.

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé :

- pour la commune de Villette de Vienne à 8 000 € HT
- Pour la Ville de Vienne à :
 - o 71 676 € HT pour la rue Abbé Pierre Calès :
 - o 71 917 € HT pour les Portes de Lyon :

Dans ces conditions je vous propose d'approuver la sollicitation des communes de Villette de Vienne et de Vienne pour une participation correspondant à 50 % de ces coûts. Ces montants seront à parfaire au vu du décompte général définitif et des subventions qui ont été demandées et seront éventuellement accordées par l'Agence de l'eau et/ou l'Etat dans le cadre du plan de relance.

Je vous précise également que les communes de Villette de Vienne et de Vienne ont été associées et ont donné leur accord. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

SOLLICITE, dans le cadre des travaux de rénovation du réseau d'eaux pluviales du chemin de l'Oie, la commune de Villette de Vienne pour le versement d'une subvention d'équipement correspondant à 50% du coût net estimé de l'opération, soit une participation prévisionnelle de 4 000 € HT.

SOLLICITE, dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire, la Ville de Vienne pour le versement d'une subvention d'équipement correspondant à 50% du coût net des opérations soit une participation prévisionnelle de :

- 35 838 € HT pour les travaux rue Abbé Pierre Calès
- 35 958,50 € HT pour les travaux Portes de Lyon

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget général de Vienne Condrieu Agglomération article 13241, fonction 811, service Assainissement (systèmes d'assainissement), antenne 4450 (eaux pluviales).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

33. EAU POTABLE – Conventions avec Bièvre Isère Communauté relatives à la mise en œuvre de la compétence eau potable

Max KECHICHIAN : « La délibération qui suit a pour but d'autoriser le Président à signer deux conventions avec Bièvre Isère Communauté.

Comme vous le savez, suite à la dissolution du SIE de l'Amballon, Vienne Condrieu Agglomération et Bièvre Isère Communauté se sont retrouvées co-titulaire du contrat de DSP passé par ce syndicat avec la Saur. Ce contrat arrive à échéance le 30 avril 2022.

Nos deux collectivités ont ainsi souhaité gérer de concert la fin de ce contrat et souhaitent passer deux conventions :

- L'une est relative à la réalisation d'un audit de fin de contrat (en cours) et de sa prise en charge financière conjointe à savoir :
 - o 75% pour Vienne Condrieu Agglomération soit 3 812,25 € HT
 - o 25% pour Bièvre Isère Communauté : 1 270,75€ HT

- L'autre est relative aux modalités de fin de contrat de la DSP actuelle. Elle fixe notamment :
 - o Les règles de répartition de l'indemnisation des travaux de mise en place de la télérelève non amortis versée au délégataire (99 000 € HT/an), au prorata du nombre de compteurs de technologie G2 installés soit 86,2% pour Vienne Condrieu Agglomération et 13,8% pour Bièvre Isère communautaire
 - o La répartition des sommes pour la réalisation de travaux de renouvellement non consommées en fin de contrat, qui se fera au prorata des mètres cubes facturés sur chacune des collectivités soit 75% pour Vienne Condrieu Agglomération et 25% pour Bièvre Isère Communauté.

Je vous précise également que deux autres conventions devront prochainement être passées avec Bièvre Isère Communauté :

- L'une sera relative au financement du forage des Bielles
- L'autre sera relative aux conventions de vente d'eau entre nos deux collectivités.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer ces deux conventions. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention pour la réalisation d'une mission d'audit de fin de contrat de délégation de service public de l'ex-SIE de l'Amballon.

APPROUVE les termes de la convention relative aux modalités de fin de contrat de délégation de service public de l'ex-SIE de l'Amballon.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer les deux conventions précitées et tous documents afférents à la présente délibération.

34. EAU POTABLE – Approbation du dossier et lancement de l'enquête publique pour la révision de la déclaration d'utilité publique du captage d'eau de la Bachasse à Condrieu

Max KECHICHIAN : « La délibération qui suit a pour but de poursuivre la procédure de révision de la déclaration d'utilité publique (DUP) du captage de la Bachasse à Condrieu.

Ce captage, qui assure l'alimentation en eau de la commune de Condrieu a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 1986, qui fixait un certain nombre de prescriptions visant à sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune. Certaines de ces prescriptions devaient être revisitées et la révision de la DUP a été lancée par la commune de Condrieu en 2016. Suite au transfert de compétence, il revient désormais à l'Agglo de poursuivre cette procédure de révision.

Le contenu du dossier du DUP ainsi que le projet d'arrêté préfectoral sont annexés à la présente délibération. Ce qu'il convient principalement de retenir, c'est que 3 périmètres de protections sont identifiés, du plus proche au plus éloigné du captage. Plus l'on se rapproche du captage, plus les prescriptions sont élevées et plus les interdictions relatives aux activités et implantations humaines possibles sont importantes.

Un résumé de ces prescriptions et interdictions figure dans la note de synthèse qui précède la délibération, je vous laisse en prendre connaissance en détail. 2 points peuvent cependant être relevés :

- La nécessité de supprimer ou de déplacer l'aire de loisirs sportifs en dehors du périmètre de protection immédiate dans un délai de 4 ans,
- La nécessité d'équiper le parking de l'Île au Beurre d'un dispositif de traitement des eaux pluviales de voirie avant leur rejet en milieu naturel dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication de l'arrêté.

Concernant la suite de la procédure, il convient désormais de lancer une enquête publique préalable à la DUP, en vue d'assurer la protection du puits, l'établissement des périmètres de protection et des servitudes. C'est pourquoi, il vous est proposé :

- D'approuver le dossier d'enquête publique préalable joint à la présente délibération,
- D'autoriser le président à solliciter le préfet du Rhône afin qu'il engage l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui conduira au prononcé de la déclaration d'utilité publique. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique joint en annexe à la présente délibération, en vue de leur dépôt en Préfecture pour instruction,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter Monsieur le Préfet du Département du Rhône pour qu'il engage l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui conduira au prononcé de la déclaration d'utilité publique,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes démarches nécessaires dans le cadre de cette procédure.

35. EAU POTABLE – Modification des statuts du syndicat mixte fermé des eaux de Gerbey Bourrassonnes

Max KECHICHIAN « La présente délibération a pour objet de mettre à jour les statuts du syndicat des Eaux de Gerbey Bourrassonnes. Comme rappelé dans la note de synthèse le transfert de l'eau potable à l'Agglo a entraîné la dissolution de trois syndicats intercommunaux (syndicat des eaux du Nord de Vienne, syndicat des eaux de Saint-Romain-en-Gal Sainte-Colombe et syndicat des eaux de l'Amballon).

Concernant le syndicat de Gerbey Bourrassonnes, l'Agglo s'est substituée à la commune de Renventin-Vaugris. De la même façon, la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône s'est substituée aux communes d'Assieu, Auberives sur Varèze, Cheyssieu, Clonas sur Varèze et Ville sous Anjou. Le syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes est maintenant composé de deux EPCI à fiscalité propre, et devient un syndicat mixte fermé.

Ses compétences sont toujours la production d'eau potable par captage ou pompage, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau.

Il convient de modifier les statuts pour fixer la nouvelle représentation des deux intercommunalités. Le nombre de délégués qui représentent chacun des EPCI au sein du syndicat est le même que celui dont disposaient les communes avant la substitution, à savoir 2 titulaires et 2 suppléants pour Vienne Condrieu Agglomération, et 10 titulaires et 10 suppléants pour Entre Bièvre et Rhône.

Le siège du syndicat est également modifié et situé à la mairie d'Assieu.

L'organe délibérant du syndicat a approuvé ces nouveaux statuts le 26 mai 2021. Le Conseil Communautaire dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces modifications. Je vous propose de les approuver. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les statuts modifiés du syndicat mixte fermé des eaux de Gerbey Bourrassonnes tels que joints à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de notifier la présente délibération au Président du syndicat mixte fermé des eaux de Gerbey Bourrassonnes et à la Présidente de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

36. ENVIRONNEMENT – Air Energie Climat / Qualité de l'air : convention avec la Région pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Lyonnaise

Evelyne ZIBOURA : « L'Agglomération est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont la qualité de l'air est un enjeu transversal.

Plusieurs actions concrètes sont déjà engagées sur notre territoire, pour sensibiliser et accompagner les changements de comportements. La délibération qui nous intéresse ce soir concerne une convention de la Région avec les EPCI membres du PPA de l'Agglomération Lyonnaise.

En effet, notre Agglomération a rejoint volontairement le périmètre du Plan de protection de l'atmosphère de l'Agglomération Lyonnaise fin 2020. Les services et moi-même suivons les travaux d'élaboration de ce 3^{ème} Plan.

L'implication dans ce plan peut nous permettre de mobiliser 400 000 € pour des actions d'amélioration de la qualité de l'air en 2022 et 2023 : prime air bois, poursuite de la conversion des véhicules de l'Agglo au gaz (bus, benne à ordures ménagères), et adaptation de la station de mobilité de Pont Evêque à une montée en puissance des véhicules gaz dès 2022.

Je vous propose donc d'approuver l'avenant qui permettra d'intégrer le périmètre de notre Agglomération dans la convention de soutien de la Région au programme d'actions du nouveau PPA. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention cadre « pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'Agglomération Lyonnaise » entre la Région Auvergne Rhône Alpes et les autres EPCI du périmètre du PPA.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

37. TRANSPORT ET MOBILITE – Convention d'accompagnement du CEREMA dans le cadre du programme Innovation Territoriale et pour la Logistique Urbaine Durable (INTERLUD)

Nicolas HYVERNAT : « La logistique urbaine est inscrite dans le PDU depuis 2012. Elle sera très certainement inscrite comme un volet de notre plan de mobilité en cours d'élaboration. La logistique urbaine est une thématique difficile à appréhender, notamment en milieu périurbain. Il s'agit des déplacements liés aux activités économiques et les déplacements des particuliers, on parle aussi de logistique du dernier kilomètre. Elle constitue jusqu'à 20 % des flux et représente 20 % du coût du transport.

L'explosion du e-commerce est une illustration des travers de la logistique urbaine : de plus en plus de camions qui ne mutualisent pas forcément les livraisons, reviennent plusieurs fois en cas d'absence, ralentissent la circulation...

Le CEREMA (Centre d'Etudes pour les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) propose d'accompagner les collectivités dans :

- L'établissement d'un diagnostic (comment se passe la logistique du dernier km sur notre territoire)
- La concertation avec les acteurs économiques
- L'établissement d'un plan d'actions co-construit (schéma des aires de livraison, espaces de logistique urbaine mutualisés, aides à l'achat de véhicules moins polluants...)

Le CEREMA accompagne l'Agglo techniquement et financièrement (70 % de l'étude est subventionnée).

Cette délibération propose d'intégrer le programme INTERLUD (une cinquantaine de collectivités de toutes tailles seront accompagnées). »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'intégration de Vienne Condrieu Agglomération au dispositif INTERLUD (Innovation Territoriale pour la Logistique Urbaine Durable) porté par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

38. **TRANSPORT ET MOBILITE** – Modes actifs : Projet d'expérimentation d'une flotte de vélo-partage en libre-service - définition des tarifs

Thierry SALANDRE : « Il a été démontré il y a une dizaine d'années que les vélos en libre-service étaient « réservés » aux grandes villes car le service était très onéreux et nécessitait des travaux coûteux. Aujourd'hui, le développement des technologies numériques permet d'offrir des solutions plus accessibles pour les Agglomérations de notre taille.

L'objectif de ce projet est d'expérimenter un service de mise à disposition de vélos en libre-service dans un premier temps sur un périmètre central de Vienne Condrieu Agglomération (Vienne centre, Ste Colombe, St Romain en Gal) afin de voir si le service trouve son public. Ce service vient en complémentarité avec l'offre de location existante (longue durée, à des fins touristiques).

L'objectif des vélos « Fredo » est de permettre aux usagers du territoire de se reporter sur le vélo pour des trajets de courte distance, sur lesquels le report modal vers le vélo semble accessible. L'Agglo proposera cette offre avec une gratuité de 20 minutes. Je vous propose d'approuver les tarifs tels que détaillés dans la délibération. »

Thierry KOVACS : « On avait les vélos en location longue durée à l'Office de Tourisme qui les mettait à disposition des usagers, des entreprises. Nous avons les arceaux, les consignes et on se dote maintenant de vélos quasiment en libre-service grâce à cette application qui évite tous travaux d'ingénierie comme tu l'as rappelé. C'est une expérience qu'il faut qu'on tente. Les recettes sont reversées à l'Agglo. »

Florence DAVID : « Dans la convention, il est marqué que l'implantation des vélos se fera selon une carte qui est en annexe mais je ne vois pas la carte en annexe. Est-il possible de nous l'adresser ? »

Thierry KOVACS : « Oui mais pour vous donner une idée, on est vraiment dans la vallée sur le bas service pour l'instant. On part d'Estressin Montée Bon Accueil et on va jusqu'au centre-ville et on est sur Ste Colombe, St Romain en Gal. C'est une expérimentation. »

Florence DAVID : « Est-ce qu'il est prévu éventuellement si on voit que les vélos électriques sont très utilisés de pouvoir développer une offre et peut-être réduire l'autre ? »

Thierry KOVACS : « L'objectif est de pouvoir déployer. On est vraiment sur quelque chose d'expérimental sur 6 mois. Si ça marche ça sera un déploiement beaucoup plus important sur l'ensemble du territoire. »

Florence DAVID : « Comme pour les bornes de voitures électriques j'imagine que c'est le prestataire qui a choisi, qui a proposé ces lieux d'implantation. »

Thierry KOVACS : « Non, ce sont nos services. »

Thierry SALLANDRE : « Ils sont tout à fait adaptés aux arceaux qui sont déjà installés. L'objectif c'est qu'il y ait un minimum de travaux d'initié. »

Thierry KOVACS : « C'est-à-dire que ce sont effectivement sur les arceaux que l'Agglo a déjà installés préalablement et qui correspondent à des choix fait par les communes de Ste Colombe ou de Saint Romain ou de Vienne et qui sont des lieux de vecteur de déplacements devant la CAF, devant la CCI, devant la Sécurité Sociale, devant tout ce qui est considéré comme point générateur de déplacements, on a mis des arceaux à ces endroits et donc on déploie ces vélos à ces endroits-là. »

Florence DAVID : « Je pense que cela va sans dire mais quand vous ferez l'analyse du coup il y aura aussi le retour prestataire pour éventuellement avoir des suggestions supplémentaires si on voit qu'il y a une fréquentation qui est moindre à certains endroits. »

Thierry KOVACS : « Tout à fait. »

Thierry SALLANDRE : « C'est pour cela que ça reste une expérimentation. »

Florence DAVID : « Merci. »

Thierry KOVACS : « C'est pour cela qu'on peut remercier nos services qui sont dans leur rôle à travers leur lecture. Nous on n'avait pas vu passer FREDO mais Laura, elle l'a vu et nous a dit il y a une nouvelle solution. Et à partir de cette suggestion, on a trouvé intéressant de lancer l'expérimentation.

D'autres questions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE la mise en place de manière expérimentale de la flotte de vélos partagés.

DECIDE qu'il sera appliqué les tarifs suivants :

	Vélo classique	Vélo à assistance électrique
Caution	100 €	200 €
20 premières minutes	Gratuit	Gratuit
De 20 à 110 minutes	1 € par tranche de 30 minutes entamée	2 € par tranche de 30 minutes entamée
110 minutes et +	4 € par tranche de 30 minutes entamée	6 € par tranche de 30 minutes entamée

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

39. VOIRIE – Fonds de concours de la Ville de Vienne pour la réfection du boulevard de la République

Richard BONNEFOUX : « En accord avec la Ville de Vienne, il est envisagé une participation de la Ville par rapport aux travaux qui doivent être réalisés boulevard de la République. Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 78 800 € HT.

La délibération qui suit a pour but de fixer les modalités de participation. Le Code Général des Collectivités Territoriales permet le versement d'un tel fonds de concours entre les EPCI et leurs communes membres. Le montant d'un fonds de concours ne peut excéder la moitié du reste à charge, une fois les subventions déduites.

Je vous propose donc d'approuver la sollicitation d'un fonds de concours de la Ville de Vienne, pour l'aménagement du boulevard de la République à hauteur de 50 % du coût HT des travaux, subventions déduites. Ces montants seront ajustés au vu du décompte général définitif et des subventions accordées sur ce projet. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

SOLLICITE un fonds de concours de la Ville de Vienne pour l'aménagement du boulevard de la République à hauteur de 50 % du coût hors taxes des travaux, subventions déduites.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

40. EVENEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS – Partenariat de projet - Les clins d'œil de l'humour

Jean PROENÇA : « Nous constatons avec bonheur que nos communes recommencent depuis très peu de temps et petit à petit à organiser des manifestations festives, culturelles et sportives.

Notre Agglo en fait de même ce qui est tout à fait réjouissant après une trop longue période d'interruption.

A ce propos depuis plus de 30 ans la MJC de Vienne propose sur le territoire « Le festival de l'humour » qui connaît un succès indéniable auprès du public avec une moyenne de 8 000 spectateurs pour une quinzaine de représentations. Malheureusement le 40^{ème} festival qui aurait dû être organisé en 2021 est reporté en 2022 en raison de la crise sanitaire actuelle.

Il est proposé par les membres de la commission humour de mettre en place de septembre à décembre 2021 des spectacles, nommés « Les clins d'œil de l'humour » sur 9 communes du territoire :

- Jean-Patrick Douillon : le Vendredi 24 septembre à Serpaize et le samedi 25 septembre à Chonas l'Ambellan, le dimanche 26 septembre à Chuzelles,
- Albert Meslay : le vendredi 8 octobre à Luzinay et le samedi 9 octobre aux Côtes d'Arey, le dimanche 10 octobre à Villette de Vienne,
- Delphine Delepaut : le vendredi 5 novembre à Chasse-sur-Rhône, le samedi 6 novembre à Ampuis, le dimanche 7 novembre à Meyssiez.

Pour soutenir la MJC dans la mise en place de cette manifestation, il est ainsi proposé une convention pour 2021.

Cette convention prévoit l'attribution d'une subvention de 10 000 € à la MJC pour l'organisation des clins d'œil de l'humour 2021. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat pour l'opération de « Les clins d'œil de l'humour », dont le projet est joint à la présente délibération.

PREVOIT les crédits nécessaires pour l'année 2021, d'un montant prévisionnel de 10 000 € TTC, sont inscrits au B. P. et imputés à l'article 6574 COM 5902.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

41. RESSOURCES HUMAINES – Actualisation du tableau des effectifs

Claudine PERROT-BERTON : « Cette délibération désormais traditionnelle nous propose d'actualiser le tableau des effectifs, conséquence des créations de postes et des ajustements suivants :

4 créations de postes nous sont proposées :

- Un poste de technicien informatique, consécutif à l'adhésion de nouvelles communes à la convention d'assistante informatique,
- Un poste d'instructeur du droit des sols, suite à l'élargissement de l'instruction aux communes de la rive droite,
- Un poste de chargé de mission prévention et valorisation des déchets pour conduire la campagne et les études sur la redevance incitative,
- Un poste de chargé de mission Citélab, pour permettre l'accompagnement à la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires.

Il est précisé que le poste de technicien informatique est financé par les communes adhérentes et que le poste de chargé de mission CitéLab fait l'objet d'un financement partenarial.

En complément de ces créations, des transformations de postes sont à réaliser consécutivement aux recrutements réalisés, dont les détails sont inscrits dans le corps de la délibération.

Enfin, les derniers ajustements proposés concernent les postes dont les agents ont fait l'objet d'un avancement de grade.

Je vous propose d'approuver cette délibération. »

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE ET MODIFIE comme suit le tableau des effectifs actualisé résultant des changements explicités :

Créations de postes	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
	1 technicien principal de 2 ^{ème} classe
	1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
	1 ingénieur territorial
	1 attaché territorial

Sauf indication contraire, tous les postes mentionnés sont à temps complet.

Transformations de poste	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
1 adjoint technique principal 1 ^{ère} cl. TNC 85%	1 adjoint technique principal 1 ^{ère} cl. TNC 80%
1 cadre de santé paramédical 2 ^{ème} classe	1 puéricultrice hors classe
1 adjoint technique	1 auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe
1 technicien	1 technicien principal 1 ^{ère} classe
1 attaché TNC 80%	1 attaché

Sauf indication contraire, tous les postes mentionnés sont à temps complet.

Mise en œuvre des propositions 2021 en matière d'avancement de grade	
Postes A SUPPRIMER	Postes A CREER
1 attaché principal	1 attaché hors classe
1 directeur territorial	1 attaché hors classe
1 rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1 rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
4 adjoints administratifs principaux 2 ^{ème} classe	4 adjoints administratifs principaux 1 ^{ère} classe
2 techniciens principaux de 2 ^{ème} classe	2 techniciens principaux de 1 ^{ère} classe
1 technicien	1 technicien principal de 2 ^{ème} classe
5 adjoints techniques principaux 2 ^{ème} classe	5 adjoints techniques principaux 1 ^{ère} classe

1 éducateur de jeunes enfants	1 éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
6 auxiliaires de puériculture principales de 2 ^{ème} classe	6 auxiliaires de puériculture principales de 1 ^{ère} classe
1 éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	1 éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe
1 adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe
2 adjoints d'animation	2 adjoints d'animation principal de 2 ^{ème} classe

Sauf indication contraire, tous les postes mentionnés sont à temps complet.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

42. RESSOURCES HUMAINES – Adoption des lignes directrices de gestion de Vienne Condrieu Agglomération

Claudine PERROT-BERTON : « Cette dernière délibération porte sur l'obligation faite par la loi de transformation de la fonction publique en date du 6 août 2019, de définir au sein de chaque collectivité les Lignes Directrices de Gestion en matière de ressources humaines.

Les lignes directrices de gestion (dites LDG) ont vocation à rassembler au sein d'un document unique, l'ensemble des grandes orientations de la politique des ressources humaines de l'Agglo.

Elles sont établies pour une durée maximale de 6 ans, et peuvent faire l'objet d'une révision en cours de période.

Ce projet de LDG a fait l'objet d'une présentation en séance du Comité Technique, et a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

Après avoir dressé un état des lieux RH de la collectivité au 31 décembre 2020, le document présente les 2 volets réglementaires prévus la loi, à savoir :

- La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de l'Agglo
- Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Je vous propose d'approuver ce projet de LDG.

Thierry KOVACS : « Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Non. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les Lignes Directrices de Gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines ainsi que les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

PREND ACTE que les Lignes Directrices de Gestion sont établies pour une durée pluriannuelle maximale de 6 ans et qu'elles peuvent fait l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

43. ADMINISTRATION GENERALE – Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat - Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés publics

Thierry KOVACS : « Vous avez le rapport qui vous rend compte des décisions prises par le Président concernant le contenu des délégations de pouvoir que vous lui accordez ainsi que la passation des marchés publics.

Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Madame DAVID. »

Florence DAVID : « J'ai juste une petite question. J'ai vu qu'il y avait un avenant pour la mission de maîtrise d'œuvre sur la modernisation du stade nautique pour un montant de 21 000 €. Est-ce qu'il y a une augmentation ? Savoir s'il s'agit d'une augmentation du marché de travaux. »

Anne ORARD : « C'est un petit avenant pour un complément d'études en fait. Il y a eu des études complémentaires sur les sols. C'est passé en commission de choix. »

Thierry KOVACS : « Ok, merci. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. Merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE des décisions suivantes :

N°21-15 Sortie de l'inventaire FORD CB 241 DE.

N°21-16 Attribution d'aides économiques exceptionnelles aux commerçants et artisans dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19.

N°21-17 Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec l'entreprise PACA TP pour la réparation des dégradations de chaussée chemin du Pitiot et route de la Viallière à Septème.

N°21-18 Délégation d'exercice du droit de préemption à la commune de Vienne sur le bien cadastre BD 333 appartenant à Madame Magali AILLOUD.

N°21-19 Convention de servitude de canalisation d'eaux usées avec l'ASL du lotissement Les Vignes à Saint-Cyr-sur-Rhône.

N°21-20 Délégation d'exercice du droit de préemption à l'EPORA sur le bien cadastré AN 464 – AN 465 – AN 529 sis 35 rue de la Convention à Chasse-sur-Rhône.

N°21-21 Attribution d'aides économiques exceptionnelles aux commerçants et artisans dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19.

N°21-22 Délégation d'exercice du droit de préemption à la commune de Vienne sur le bien cadastré BC106 sis rue Marchande à Vienne.

N°21-23 Mise à disposition temporaire de l'ensemble de la Maison du festival (locaux et aménagements extérieurs) au profit de Jazz à Vienne pour les besoins de son festival – saison 2021.

N°21-24 Délégation d'exercice du droit de préemption à l'EPORA sur le bien sis 37 rue de la Convention à Chasse-sur-Rhône.

N°21-25 Ouverture d'une ligne de trésorerie de 4 000 000 € auprès de la Banque Postale pour le budget principal de Vienne Condrieu Agglomération.

PREND ACTE des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés publics :

M21-022 : marché conclu avec l'entreprise HYDROSTADIUM pour la MOE liée à la restauration de la continuité écologique de la Sévenne au droit de la zone industrielle de Leveau pour un montant de 39.850 € H.T.

M21-023 : marché conclu avec l'entreprise COLAS France pour les travaux de rénovation du pont chemin de la raie Brunet à PONT-EVEQUE pour un montant de 69 976 € H.T.

M21-024 : marché conclu avec l'entreprise SIA PARTNERS pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage liée à la réalisation d'un schéma directeur du numérique dans les écoles publiques du territoire pour un montant forfaitaire de 48 375 €HT et 15 jours maximum pour le suivi annuel du schéma.

M21-025 : marché conclu avec le groupement d'entreprises TEDECO/VISI38 pour les essais préalables à la réception des travaux d'eau et d'assainissement et contrôle des collecteurs publics d'eaux usées et eaux pluviales existants pour un montant maximum annuel de 250 000 € H.T. sur 4 ans maximum.

M21-026 : marché conclu avec l'entreprise CUISINE CENTRALE API PREMIERS PAS pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide dans l'établissement d'accueil du jeune enfant « la ronde des collines » à Echalas pour un montant maximum de 40 000 € H.T. sur 4 ans maximum.

M21-027: marché conclu avec l'entreprise IMPRIMERIE ZIMMERMANN pour la réalisation de documents imprimés, lot 1 pour un montant de 40 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 2 ans

M21-028 : marché conclu avec l'entreprise IMPRIMERIE ZIMMERMANN pour la réalisation de documents imprimés, lot 2 pour un montant de 60 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 2 ans

M21-029 : marché conclu avec l'entreprise ALPHA IMPRIMERIE pour la réalisation de documents imprimés, lot 3 pour un montant de 40 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 2 ans

M21-030 : marché conclu avec l'entreprise IMPRIMERIE ZIMMERMANN pour la réalisation de documents imprimés, lot 4 pour un montant de 10 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 2 ans

M21-031 : marché conclu avec l'entreprise IMPRIMERIE ZIMMERMANN pour la réalisation de documents imprimés, lot 5 pour un montant de 60 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 2 ans

M21-032 : marché conclu avec l'entreprise AXEL pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle, lot 1 pour un montant de 60 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 3 ans

M21-033 : marché conclu avec l'entreprise PHOENIX pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle, lot 2 pour un montant de 33 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 3 ans

M21-034 : marché conclu avec l'entreprise AXEL pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle, lot 3 pour un montant de 9 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 3 ans

M21-035 : marché conclu avec l'entreprise PROLIANS /DESCOURS ET CABAUD pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle, lot 4 pour un montant de 51 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 3 ans

M21-036 : marché conclu avec l'entreprise PROLIANS /DESCOURS ET CABAUD pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle, lot 5 pour un montant de 36 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 3 ans

M21-037 : marché conclu avec l'entreprise PROLIANS /DESCOURS ET CABAUD pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle, lot 6 pour un montant de 24 000 € H.T. sur la durée totale du marché, soit 3 ans

M21-038 : marché conclu avec le groupement d'entreprises VFD/ CARS FAURE pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créés à titre principal à l'intention des scolaires, lot 1 VIE02 pour un montant de 215 540,03 € H.T.

M21-039 : marché conclu avec le groupement d'entreprises VFD/ CARS FAURE pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créés à titre principal à l'intention des scolaires, lot 2 VIE03 pour un montant de 186 111,87 € H.T.

M21-040 : marché conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créés à titre principal à l'intention des scolaires, lot 3 VIE04 pour un montant de 249 671,73 € H.T.

M21-041 : marché conclu avec le groupement d'entreprises VFD/ CARS FAURE pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créés à titre principal à l'intention des scolaires, lot 4 PEV pour un montant de 119 034,34 € H.T.

M21-042 : marché conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créés à titre principal à l'intention des scolaires, lot 5 : LIGNE PRIMAIRE MOIDIEU-ESTRABLIN pour un montant de 54 282,35 € H.T.

M21-043 : marché conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créés à titre principal à l'intention des scolaires, lot 6 : ligne 100 pour un montant de 9 729,72 € H.T.

M21-044 : marché conclu avec l'entreprise VFD pour l'exploitation de services de transports publics routiers de personnes créés à titre principal à l'intention des scolaires, lot 7 : LIGNE 110 pour un montant de 8 187,06 € H.T.

M21-045 : marché conclu avec l'entreprise SERVIGNAT pour l'installation d'un groupe froid, bâtiment Antarès pour un montant de 79 275,60 € H.T.

M21-046 : marché conclu avec l'entreprise QUALIT R pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 02 : démolition pour un montant de 149.000 € H.T.

M21-047 : marché conclu avec l'entreprise CHAZELLE pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 03 : gros œuvre pour un montant de 1.788.169,57 € H.T.

M21-048 : marché conclu avec l'entreprise VILQUIN pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 04 : charpente métallique pour un montant de 349 033,69 € H.T.

M21-052 : marché conclu avec l'entreprise DENJEAN pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 08 : serrurerie – métallerie pour un montant de 447 111 € H.T.

M21-055 : marché conclu avec l'entreprise NEBIHU pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 11 : cloisonnement-peinture-plafond pour un montant de 267 413,79 € H.T.

M21-056 : marché conclu avec l'entreprise SIAUX pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 12 : carrelage faïence pour un montant de 622.930,96 € H.T.

M21-059 : marché conclu avec l'entreprise MP ASCENSEURS pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 15 : ascenseur pour un montant de 21 500 € H.T.

M21-062 : marché conclu avec l'entreprise LARGIER pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 18 : chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire pour un montant de 150 0462,38 € H.T.

M21-063 : marché conclu avec l'entreprise EUROTECHNOLOGIE pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 19 : traitement d'eau pour un montant de 609 672,53 € H.T.

M21-064 : marché conclu avec l'entreprise CHAPPET pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 20 : électricité CFO-CFA pour un montant de 399 533,55 € H.T.

M21-066 : marché conclu avec l'entreprise JARDIN SERVICE pour les travaux de modernisation du stade nautique Française Clavery-Bouysson à St Romain en Gal - Lot 22 : VRD- aménagement pour un montant de 356 000 € H.T.

M17-062 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise INDDIGO pour la mission d'assistance technique et juridique pour le suivi, le contrôle et l'exécution de la DSP en transports urbains ainsi que l'accompagnement de son renouvellement pour un montant de 55 324,40 € H.T.

M20-149AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise CHAZAL pour les travaux d'entretien des espaces verts pour un montant inchangé (ajout de prix nouveaux au BPU)

M20-162AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise MD CONSTRUCTION pour les travaux de reprise du mur de soutènement rue du Buisset à St Romain en Gal pour un montant de 6 626,40 € H.T.

M21-005AVE4 : Avenant conclu avec l'entreprise PROGECO ENVIRONNEMENT pour l'étude et la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des ruissellements d'eaux pluviales sur le secteur de Bérardier à Jardin et Vienne (avenant de transfert avec le SIRRA et passage au forfait définitif)

M20-81AVE2 : Avenant conclu avec N. GUILLOT Architectes pour la mission de maîtrise d'œuvre de la modernisation du stade nautique de St Romain en Gal et la création d'un nouveau bassin couvert pour un montant de 21 900 € H.T.

M20-048AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise CECOIA pour les travaux de réhabilitation de la maison du festival lot 4 : charpente pour un montant de 11 747,34 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Thierry KOVACS : « Plusieurs infos. D'abord, il y a eu des élections dimanche. Je voudrais remercier l'attitude qu'ont eu l'ensemble des candidats qui est conforme à l'esprit qui nous anime qui est de se dire que dans notre Agglomération nous nous consacrons uniquement à l'intérêt de notre territoire, nous avons le droit d'avoir des avis différents. Nous avons le droit de nous présenter sur des listes différentes et en même temps lorsque nous sommes réunis ici ou lorsque nous rentrons à la communauté d'Agglomération, nous travaillons dans l'intérêt et uniquement dans l'intérêt du territoire. Donc je voudrais remercier l'ensemble des candidats d'avoir bien respecté cela. Et en même temps, ça me donne l'occasion de saluer les élus qui représenteront notre territoire à la Région et dans les différents Départements.

Nous avons dans notre assemblée plusieurs conseillers régionaux, Michèle CEDRIN qui a été renouvelée et qui est absente ce soir mais que je salue. Christophe BOUVIER qui fera son entrée au Conseil Régional et moi-même qui continuerai avec Michèle à siéger. Cela veut dire que l'on a des interlocuteurs auprès de la Région pour défendre des dossiers de notre territoire.

Nous avons également 4 conseillers départementaux qui siègent dans notre assemblée. Trois qui vont siéger dans le Département de l'Isère. Je veux saluer Martine FAÏTA qui fait son entrée au Conseil Départemental ainsi que Christophe CHARLES et Patrick CURTAUD qui a été reconduit pour le Département de l'Isère et je veux saluer également l'élection de Philippe MARION qui, lui, siège dans le Conseil Départemental du Rhône.

Donc nous avons des interlocuteurs au sein du Département du Rhône, de l'Isère, de la Région pour pouvoir soutenir les projets de notre intercommunalité, de notre commune dans l'intérêt de nos populations.

Ensuite, je voudrais avoir un mot pour Eve SUIDA dont c'est ce soir le dernier conseil communautaire. Eve qui est assistante au Secrétariat Général de Vienne Condrieu Agglomération et fait valoir ses droits à la retraite. Je rappelle quand même que Eve a intégré les services de l'Agglomération en 2005 et que dans le cadre de ses fonctions Eve s'est particulièrement bien impliquée dans la préparation et le suivi de nos conseils communautaires.

Elle a quand même organisé, suivi les comptes-rendus de plus d'une centaine de conseils communautaires depuis son recrutement donc cela mérite nos applaudissements.

Nos conseils, on ne le dira jamais assez, s'ils se tiennent c'est qu'il y a tout un travail dans l'ombre qui est fait par nos différents services et précisément par le Secrétariat Général. Et vraiment je tenais, Eve, à vous remercier en mon nom et au nom de élus pour votre engagement au cours de ces 16 dernières années passées au sein de notre Agglomération.

Je vous souhaite une bonne retraite, je sais que vous avez des activités et dire à nos collègues nous fêterons le 13 juillet à 14h00 au siège de l'Agglomération son départ même si nous ne sommes pas heureux de la voir partir ! Et vous êtes tous et toutes les bienvenues.

Claude BOUR : « Eve est remplacée par Mylène VACHEZ qui est déjà en tandem au Secrétariat Général et qui fait la transition avec Eve pour le Conseil. »

Dernière info : Nous avons notre soirée de l'Agglomération à Jazz à Vienne le 3 juillet donc nous aurons le plaisir de se retrouver. Pour certains vous n'avez pas connu, c'est un moment que l'on veut convivial, il y a un tout petit discours du Président parce que l'idée est vraiment de se retrouver.

Pour les nouveaux élus, vous n'avez pas connu non plus, mais d'habitude après nos conseils communautaires on partageait un verre, on partageait un buffet. Avant le 30 juin ce n'est pas possible. Claude BOUR suggérait qu'en septembre on puisse reprendre ces bonnes habitudes parce que c'est toujours sympathique de passer un moment ensemble et de parler d'autres choses que des dossiers que nous portons au sein de ce conseil.

Nous avons rendez-vous ce samedi à 18h30 dans l'espace réceptif de Jazz à Vienne. C'est la soirée Funk. Vous avez normalement tous répondu à Brigitte. Si vous avez un empêchement on vous invite quand même à le signaler parce que les places et le cocktail se payent et si vous ne venez pas et que vous n'avez pas prévenu tout cela se perd et comme vous avez vu avec le Compte Administratif nous sommes rigoureux dans l'utilisation des deniers publics, il faut nous prévenir.

Je vous rappelle quand même que vous devez être muni d'un pass sanitaire.

Je crois que j'en ai terminé. Il me reste à vous remercier et à remercier les gens de la sono, la presse et vous saluer toutes et tous et pour ceux que je ne reverrai pas samedi pour la soirée et bien je vous souhaite de bonnes vacances.

Merci et bonne soirée à toutes et tous.

Fin de séance à 21h35